

# Section Patrimoine

C.I.S.  
N° 16

## Les moulins



dans la communauté de communes  
de la région d'Hallencourt

## La légende du moulin aux ailes blanches

Il était un moulin,  
Près de mon beau village,  
Qui ne moulait le grain  
Que pour les enfants sages.

En tournant dans le vent,  
Ses grandes ailes blanches,  
Chantonnaient par instant  
Une belle romance.

Et il était permis  
À tous les enfants sages,  
De s'approcher sans bruit,  
D'écouter les ramages,  
Du joli moulin gris  
Ornant le paysage.

(Roland Dumont 1978)

## À d'où qui sont ?

À d'où qui sont nos viux molins,  
Qui servouétent à meudre ech grain ?  
Chés molins qui tounouétent din l'vint  
Pour nous deuner d'al freine à pain ?

Yé no pu ! ou pu gramint,  
Pi ceusses qui restent y n'sertent à rien  
Qu'à fouaire visiter à chés geins,  
Leu mécanique qu'à n'torne point

À d'où qui sont chés vius magniers  
Aveu leu bonnet à pompon ?  
Pi leu mains blanques tout comme du lait  
À forche ed'tripoter du son.

Chés ailes tounouétent din l'sin du vint,  
Un bruit d'erchelle : ch'ti d'chés roulmints.  
Ech blé qu'o verse tout duchmint,  
Un peu d'poussière : an'génouait point.

Un brave beudet tout arnatché  
Qui atteindouait, triste à mouérir  
Qu'à fuche fuche grugé pi rinsacté  
Et pi qu'sin moète veuche bien r'partir.

Ch'étoait l'boin temps : on n'couroait point.  
Ch'pain l'étoait blanc, pi l'étoait bouin.  
Ech temps lo : on n'lé r'vouérons point !  
À d'où qui sont nos viux molins ?  
(Roland Dumont – juin 2002)

## Ch'meu nier, s'femme et pis ch'ramoneu

Tcho Mile, il avouait r'prind ech molin d'sin père quant i n'avouait pu peut continuer. Ch'étoait in montant au Bocquet. Tout allouait bien, y'avouait du travail et pis Ad'line s'femme al ténouait ch'ménage. I z'étoaient fin aise comme o, du moins ch'est ch'que tout le monde pinsouait.

Ch'ramoneu in tournée, y s'arrête à ch'molin, distchute aveuc Tcho Mile. Y s'mettent d'accord pour qu'y ramone el ecminée, por ène bouteille ed'cide, un boin r'pos et pis ène tchote pièche.

Ch'ramoneu met tout in plache, comminche à r'tirer chés toles. Comme il étouait midi, o minge pi o bouait un boin queup d'cid. Chu r'pos fini, Tcho Mile y r'torne à s'n'ouvrage. Ech ramoneu comminche sin travail, mais un molé écauffé par ech'cide, y taquine Ad'line. D'un mot, un eute ! D'un geste, un eute ! et pi ze v'lo à juer à dames. Ti t'es nouère, ti t'es blanque, ech frotte min mousieu su l'tienne !. Cha fouait l'nouère et l'blanc. Ch'qui devoait arriver arrive ... Enfin el ecminée alle est ramonée.

Quèques jours après Ad'line s'in vo fouaire ses commissions din ch'poéyi. Quoi qui s'passe ? O n'sait point, si bien qu'a'n'revient point ! Tcho Mile est bien imbété : pu personne pour li foaire sin ménage, sin diner, sin souper. Y vo din ch'poéyi, s'rinseigne et pi r'vient avec el'fille à sin copin Phonse pour t'nir s'moéson.

Tout étoait arrangé ! Mais ène semaine après, v'lo ti point Ad'line qu'al r'vient.

« Ben, qui dit Tcho Mile, t'o mis mis l'temps pour fouaire tes commissions et pi tin cotron l'est jolimint nouère ! »

« Ch'est que ... » qu'al avanche Ad'line.

« Ouais, ech sais bien » qui continue Tcho Mile, « T'os été vire ét'tante ! T'érouais peu me l'dire ! »

« Ch'est que ... »

« Bon, amarrons lé lo ; mets un cotron propre et pis tu vos prinde ech balai ed bouille, o parl'ro pu jamouais d'ramon ichi, et tu viendros à ch'molin avec mi. J'ai b'soin d'bros pour m'aidier et pis achteure ché mi qu'ej'ramonnerai ch'l'ecminée »

Ech qui fut dit, fut fouait. Toués ans après, y avouait troués nasus qui courrouaient din ch'molin. Ch'ramoneu y n'o jamoais r'nu.

(Francis Darras vendredi 7 juin 2002)

# HISTORIQUE ET GÉNÉRALITÉS

Nous nous permettons de rapporter les écrits de Mademoiselle Paule Roy, membre résidant des Antiquaires de Picardie, qui effectua deux études sur les moulins, d'abord en 1967 sur les moulins à vent puis en 1973 sur les moulins à eaux.

## LES MOULINS À VENT :

*L'origine des moulins à vent remplaçant l'antique meule à bras est très lointaine puisque les premiers d'entre eux furent construits en France à l'époque des Croisades.*

*... Pour capter au mieux le vent et obtenir le meilleur rendement possible, le moulin à vent est construit, chaque fois que c'est possible au sommet d'une butte, d'une colline ou en haut d'une côte. ...*

*Deux constructions très différentes s'offrent à nous : celle en matériaux durs et celle en bois.*

*Le moulin en dur : brique ou pierre (qui n'est en fait que de la craie) est de forme circulaire (Frucourt, Fontaine). Il peut être d'une seule venue, en tronc de cône, mais plus habituellement il décroche légèrement à chaque étage (Frucourt, Fontaine). Le toit couvert en ardoises, formant la pointe du cône, se déplace sur une jante en bois de pommier réputé pour sa solidité. Les toits de nos deux moulins ne sont pas couverts d'ardoises, à Frucourt ce sont des tuiles plates et à Fontaine des écailles de bois.*

*Les moulins en bois se divisent en deux catégories*

*Ils peuvent être de forme polygonale et, comme pour le moulin de brique ou pierre, c'est la toiture seule qui tourne au gré des vents (moulin Bouly à base octogonale à Citernes)*

*Mais c'est plus souvent un moulin sur pivot, dit sur pioche (les autres moulins de notre étude dont nous avons des descriptions sont de ce type) On y accède par une échelle de bois. ...*

*Le moulin classique avait trois étages : le mécanisme au dernier étage, les meules trois en général, au second étage, la bluterie et le magasin au premier.*

*Les ailes, vraisemblablement jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle étaient entoillées ; une amélioration sensible fut ensuite apportée par le système dit volée parisienne....*

*Une seule difficulté : la meule. Il ne se trouve pas dans notre contrée, de pierre assez dure pour fabriquer cette pièce essentielle. En principe les meuniers les faisaient venir des environs de Paris ; elle était fabriquée à la Ferté-sous-Jouarre et déposée ensuite à Pont-Sainte-Maxence où, de là, elle voyageait par eau.*

*... Malgré sa solidité, la meule finissait par se creuser ; on faisait alors appel au rhabilleur de meules. Parfois le meunier exerçait aussi ce métier...*

*Il y a deux périodes bien distinctes dans l'histoire de la construction des moulins : avant et après la révolution de 1789.*

*Sous l'Ancien Régime, le seigneur du village possède un moulin auquel tous les habitants doivent apporter leur grain : c'est le moulin banal. Il n'y a donc pas de raison de multiplier leur nombre...*

*Mais après la Révolution, la banalité disparaît avec les autres privilèges seigneuriaux et par contre-coup, le privilège du meunier, qui jusqu'en 1789, n'avait pas à lutter contre la concurrence....*

*Comment le meunier prenait-il livraison du grain ?*

*Jusqu'à la révolution, pas de problème. Le fermier montait au moulin et apportait son grain sur place.*

*Après la révolution, nombre de meuniers avaient conservé cette habitude ; mais les nouveaux, qui devaient se faire une clientèle allaient prendre le grain à domicile.*

*Il y avait aussi les cache-manées, sorte de rabatteurs qui se faisaient un devoir d'apporter le plus de grain possible au meunier qui les employait. La concurrence était sévère et les cas de rixes étaient très courants ...*

*Même après la Révolution, le moulin n'était pas toujours la propriété du meunier ; les contrats de baux étaient très divers....*

*Dans certains villages, j'ai recueilli des listes de noms de meuniers s'étendant parfois jusqu'à cinq générations.*

*On dit beaucoup de mal des meuniers... Il y en avait certainement de très honnêtes, mais de ceux-là on n'a pas gardé le souvenir...*

*Ils étaient bien fragiles, ces moulins, particulièrement les légères constructions de bois virant sans cesse au gré des vents... La foudre non plus, ne les épargnait pas.... La main des hommes a été bien souvent plus dévastatrice que les éléments eux-mêmes ; c'est ainsi que de nombreux moulins qui avaient subsisté jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle ont payé leur tribut aux deux dernières guerres...*

*Il y a enfin une cause de ruine plus grave pour nos moulins mais qui ne cesse de donner du regret, c'est l'avènement de la vapeur puis de l'électricité.*

*Le moulin à vent, de par sa constitution, était capricieux puisqu'il dépendait de l'intensité du vent et que, par calme plat, il ne pouvait remplir son rôle. L'avènement de la meunerie industrielle l'a détrôné puis condamné définitivement.*

*Certains meuniers, dont il était le seul gagne-pain se sont d'abord résolus à ne plus faire que de la mouture destinée aux bestiaux, d'autres faisaient de l'huile...*

*Et pourtant, tout cela n'était qu'un pis-aller et quand le meunier mourait, les grandes ailes s'arrêtaient comme si elles ne pouvaient survivre à celui qui en avait été l'âme.*

*Les toiles se sont pourries, les charpentes se sont disjointes ; il y a beau-temps que les meules n'écrasaient plus le beau blé de notre Santerre ou de notre Ponthieu ; Son tic-tac, comme un cœur las avait cessé de battre. On ne l'entendrait plus jamais dans nos campagnes.*

## LES MOULINS À EAUX :

*Après avoir présenté les moulins à vent du pays de Somme, il m'est apparu que les moulins à eaux, très différents mais aussi utiles, sinon plus, méritaient également une étude...*

*L'origine des moulins à eaux est nettement plus ancienne que celle des moulins à vent.... MA de Franqueville a trouvé trace des premiers moulins à eau dans le Nord de la France dès le 8<sup>ème</sup> siècle...*

*La construction a la forme d'une maisonnette ou d'une véritable maison bâtie en bordure d'un cours d'eau au courant assez vif. Cette bâtisse renferme tout le mécanisme du moulin, sensiblement semblable à celui du moulin à vent. La roue est placée à l'extérieur, parallèlement au courant et meut l'arbre horizontal de la machinerie...*

*Dans le cas le plus courant, pour actionner cette roue, le constructeur commence par installer en amont du moulin, un barrage formant retenue d'eau pour obtenir une chute plus rapide. À hauteur de la roue, un muret, parallèle aux rives, resserre le cours de la rivière. Entre le muret et la berge, est construite une écluse où sont pratiqués des pertuis, ouvertures fermées par une vanne ou rostièrre, plus ou moins soulevée suivant la force du courant dont il est nécessaire de disposer. L'ensemble se nomme la ventellerie. Parfois, est spécialement aménagé un bras de rivière ou canal, appelé également bief et aussi étier ou coursier, qui peut être barré par le procédé ci-dessus, une fosse, dite bouldure, est ensuite creusée sous les roues, pour leur permettre de se mouvoir librement...*

*Lorsque le moulin était construit dans un endroit très bas, le meunier créait une chaussée de moulins pour y accéder ; cette chaussée permettait d'élever le niveau de l'eau. Sur les rivières où les moulins étaient nombreux, l'ensemble de ces chaussées ou radiers finissait par créer de vastes marais et il fallait parfois exiger la suppression de certains moulins pour libérer une partie du courant et faire rentrer la rivière dans son lit.*

*Comme les ailes pour le moulin à vent, c'est ici la roue qui donne la plus ou moins grande quantité de grain moulu. Elle est formée, en fait, de deux roues parallèles en bois ou, plus récemment, en métal, reliées en leur centre par l'essieu qui fait tourner l'arbre horizontal, et à leur périphérie par des palettes ou aubes qui l'entraînent grâce au courant...*

*La plupart des moulins ruraux actionnaient un nombre restreint de meules et, en principe, jamais plus de trois paires...*

*Dans le moulin à eau, c'est la roue qui peut le plus facilement se détériorer, car elle est exposée aux déprédations des eaux. Qu'une violente crue se produise, les eaux sauvages s'engouffrant dans le bief, risquent d'emporter avec elles la roue ou, à tout le moins, de la disjointre. Le gel aussi lui pouvait être fatal et la débâcle du printemps...*

*De nos jours, la production de la houille verte n'est pas abandonnée, mais le moulin s'est profondément modifié quand il était assez important pour mériter une reconversion. Il est alors devenu le moulin hydraulique... Certains moulins furent également pourvus d'une turbine pour remplacer la force hydraulique quand le niveau des eaux était trop bas...*

*Sous l'Ancien Régime, les problèmes concernant les droits et devoirs des propriétaires et des locataires de moulins à eau sont encore plus complexes que pour les moulins à vent. En effet, outre le problème de l'entretien des parties meubles et immeubles et les droits de mouture, communs aux deux sortes d'édifice, on trouve pour les moulins à eau d'autres nombreux problèmes : entretien de la rivière, de la chaussée de moulin, droit de pêcherie, interdiction d'édifier des édifices en amont...*

*Lorsqu'un particulier désirait élever un moulin et que cette autorisation lui était accordée, il devait une redevance à l'autorité locale. Lorsque le moulin était loué à bail, le bailleur devait en général les grosses réparations pour tout ce qui était immeuble et le locataire, les réparations pour tout ce qui était meuble... Les baux variaient notablement suivant les régions, les coutumes locales et l'importance de rendement du moulin. Outre des sommes d'argent et certaines quantités de grain ou de farine, se trouvent par exemple des rentes en anguilles, en chapons, en gâteaux, etc...*

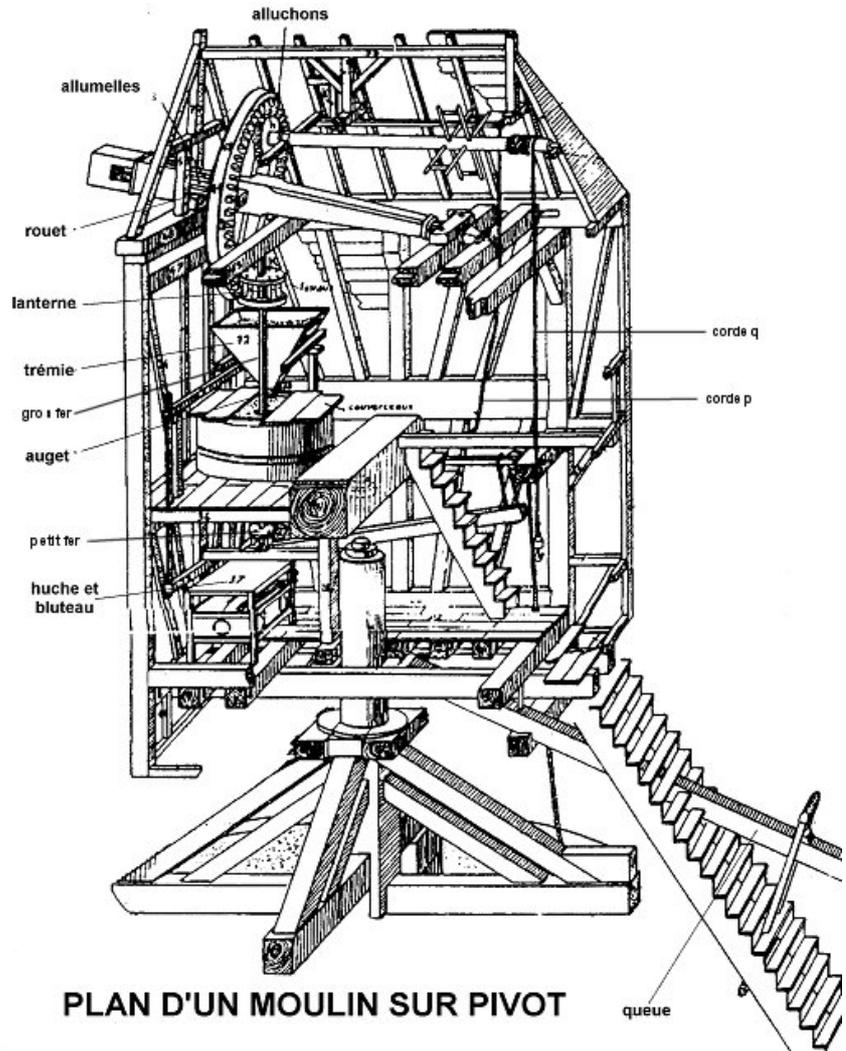
*Les querelles, les procès étaient nombreux, résultats des rivalités entre meuniers lorsqu'il y avait plusieurs moulins dans la même commune, lorsque les paysans omettaient de porter leur grain au moulin du seigneur, lorsqu'il se plaignaient à leur seigneur parce que le meunier agissait malhonnêtement, lorsqu'un moulin s'élevait en aval du premier, ou encore lorsque, pour réparer le sien, le meunier en amont, retenait les eaux. Il reste maints témoignages de ces chicanes.*

*Principes de fonctionnement :*

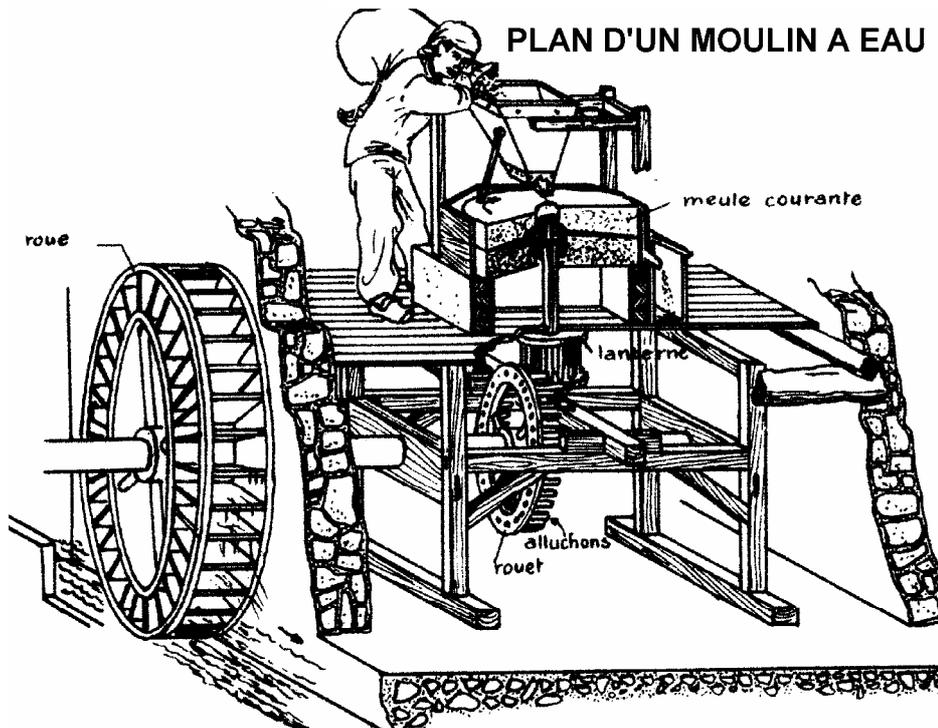
Le mouvement des ailes entraîne la rotation du rouet, ce dernier transmet le mouvement à la lanterne qui fera tourner la meule tournante par l'intermédiaire du gros fer et de l'anille (pièce de métal en métal fixée dans la meule tournante)

L'écartement des meules est réglé à partir d'un système de masse qui agit sur un bras de levier qui agit sur un fléau. Ce système fait agir le petit fer sur l'anille. Si on augmente la masse, on éloigne la meule tournante de la meule gisante

La force motrice est utilisée pour monter les sacs. Après avoir accroché son sac à la corde q, le meunier monte à l'étage, tire sur la corde p, ce qui a pour effet de rapprocher les dents du hérission dans les dents du rouet (les alluchons) et de faire tourner l'arbre sur laquelle la corde q s'enroule.



**PLAN D'UN MOULIN A EAU**



## L'ANCIENNE INDUSTRIE HUILIÈRE

En l'an 2 de la République, Lefèvre Langlet d'Amiens écrit un mémoire sur les bienfaits de l'huile de faine, vu la disette éprouvée depuis quelques années. Il constate que quand les récoltes sont médiocres et que le transport par charroi est presque impossible, le prix de l'huile est excessif. Il n'est pas rare que sur trois années, il n'y en ait pas une mauvaise et une médiocre. Il constate qu'en temps de guerre on ne peut transporter les huiles par mer sans grande assurance, aussi préconise-t-il de faire de l'huile de faine. Il précise les moyens de la production : *pour ceci la faine doit être recueillie à maturité au mois de brumaire. Il faut la faire sécher dans un endroit sec. On peut la stocker jusqu'au mois de ventôse et germinal afin qu'elle puisse se ressuyer à la faveur des vents. Il faudra stocker l'huile de faine dans des tonneaux ayant contenu de l'huile d'olive, du vinaigre blanc ou de l'eau de vie. Une mesure qui contiendra 50 livres pesant de bled, si on la remplit de faine donnera 7 livres-poids de marc.* (AD 99M80089/1)

Le 4 janvier 1792, Antoine Gauduin, cultivateur et maire de Longpré-les-Corps-Saints écrit aux administrateurs composant le Directoire du département de la Somme, il signale qu'il est propriétaire de 3 journaux et demi de chanvrière situés dans le village au canton nommé le courant dans lequel se trouve enclose une petite rivière venant d'Airaines, sur laquelle sont bâtis différents moulins, *tant à moudre bleds, qu'à fabriquer huile.* Il désire construire un moulin à usage de fabriquer huiles de graines ou papiers. *Cette construction ferait renaître l'industrie, vivifier le commerce et favoriserait singulièrement la vente des grains et marchandises et serait d'une très grande ressource à tous ceux qui voudraient engraisser leurs bestiaux... La fabrique de tourteaux à base de graines de navettes, chènevis, lin éviterait le prix élevé des viandes de boucherie dans la Somme car les bouchers sont obligés d'aller chercher les tourteaux en Flandres et en Artois. Actuellement par manque de moulins ces tourteaux valent 25 livres le cent en Somme alors qu'ils ne coûtent que 12 livres en Flandres.* (AD99S488/4).

M. Maillard s'est intéressé à l'industrie huilière dans la vallée de l'Airaines. Ses travaux ont été relatés dans le tome 31 de la société des antiquaires de Picardie en 1926. En voici de larges extraits : (figures page suivante)

*« Il y a quelques cinquante ans (vers 1874), l'industrie huilière qui, pendant un long siècle, fut l'un des principaux éléments de richesse de la vallée de l'Airaines, était encore très prospère. Le soir dans le silence de la nuit, le voyageur pouvait entendre le martèlement régulier des pilons qui se répercutait entre les versants rapprochés de cette étroite vallée.*

*L'introduction sur les marchés européens d'huiles exotiques, la concurrence insoutenable du machinisme moderne ont obligé les petits fabricants d'huile de cette région à abandonner ou à transformer leur exploitation. Une à une les nombreuses batteries d'huile de la région se sont tues. Les dernières qui ont tenté de résister ont cessé de fonctionner vers 1885.*

*De nos jours, il ne reste plus que quelques vestiges de ces vieux moulins qui ont alimenté d'huile et de tourteaux notre région picarde ; les vieillards seuls ont conservé le souvenir de leur fonctionnement...*

*Au cours de l'enquête que nous avons faite, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Airaines, à l'extrémité de la ruelle Saint-Nicolas un ancien moulin à huile presque intact... La petite chute de l'Airaines qui l'actionnait murmure toujours à son pied. L'arbre de son ancienne roue à aubes, rongé par le temps et l'humidité, appuie toujours l'extrémité de son tronc puissant mais inerte sur un solide massif de maçonnerie et disparaît dans le modeste bâtiment qui abrite l'ancien mécanisme du moulin, pompeusement dénommé dans les vieux actes notariés : usine hydraulique...*

*Ce qui frappe d'abord les regards c'est une grosse pièce de bois dur (fig3 a) en franc-orme mesurant environ 4m de long et 0,70m d'équarrissage, posée sur de fortes solives en chêne. Ce sommier est percé de 6 mortiers (b) de forme sphérique, à fond plat et ferré, d'une contenance approximative de 8 litres et d'une cavité plus grande (c) mesurant 0,30m sur 0,20m d'ouverture et 0,40m de profondeur. Cette cavité qui servait au pressurage des matières oléagineuses, est percée d'un trou par où l'huile exprimée s'écoulait.*

*Au-dessus de chaque mortier se dresse verticalement un pilon (d) : pièce de bois de 0,15m d'équarrissage et de 2,50m de hauteur, terminé à la base par une partie cylindrique de 0,08m de diamètre, ferrée à la base, qui s'enfonçait dans le mortier. Ces poutres verticales qui se mouvaient de haut en bas étaient actionnées par un arbre tournant (e) mis en mouvement par la roue à aubes et hérissé d'ailerons (fig2 a) qui soulevaient en tournant une courte pièce de bois (fig2 b) horizontale solidement fixée dans le pilon. En face de chaque pilon, on compte deux ailerons, de sorte qu'à chaque tour de l'arbre tournant, ce pesant marteau se soulevait et retombait deux fois d'une hauteur de 0,60m environ.*

*Au milieu de la cavité où s'opérait le pressurage était placée une pièce de bois (fig1 a) qui occupait au moins au moins la moitié de cette cavité. De chaque côté de cette pièce, deux coins s'enfonçaient sous les coups de deux forts pilons (fig3 f) que les ouvriers appelaient I, sans doute à cause de leur forme. L'extrémité de ces coins qui recevaient les coups du pilon était ferrée. Les graines broyées, enfermées dans de la toile de crin se trouvaient ainsi fortement comprimées (fig1 c). L'huile s'écoulait par un trou percé dans le sommier et était reçue dans une espèce de jatte (fig1 d), placée au-dessous de ce sommier entre 2 solives (fig1 e)*

*M. Théophile Warlusier, âgé de 86 ans (né en 1838), de Longpré-les-Corps-Saints, ayant exercé pendant 3 ans, de 1855 à 1858, la profession de batteur d'huile, nous a donné des renseignements sur l'ancienne fabrication de l'huile (...): un seul ouvrier assurait la marche d'une batterie. Il commençait son travail à midi et le quittait à minuit, prenant ses repas dans le moulin. Un second ouvrier le relevait de ses fonctions au milieu de la nuit et pendant 12*

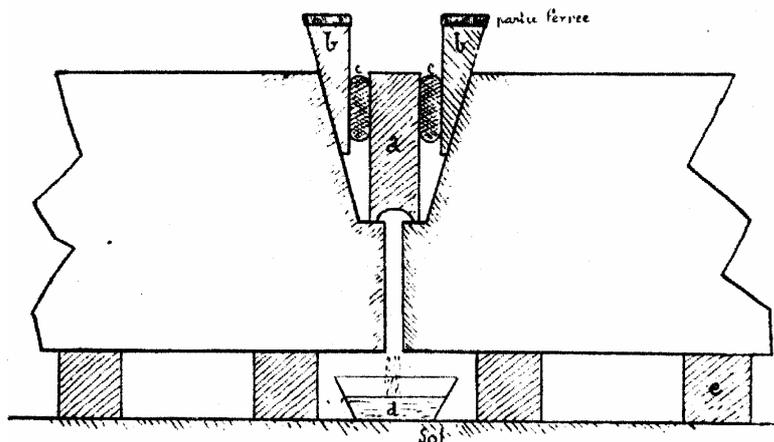


Fig. 1.

heures consécutives continuait l'ouvrage... Le gain de ces laborieux batteurs d'huile oscillait entre 1,50F à 2,25F par période de travail de 12 heures. Le batteur d'huile alimentait de matières oléagineuses, graines de lin, sanves, coquelicots ou autres, les six mortiers de la batterie. Pour éviter l'échauffement et faciliter le travail des pilons, il mouillait légèrement la graine. Pour ne pas utiliser une trop grande quantité d'eau, celle-ci était versée avec une corne de vache dont la contenance est minime.

Lorsque la graine était suffisamment écrasée, la farine grossière obtenue était chauffée dans un chaudron spécial placé sur un feu de tourbe, dans un coin du local. Ce léger chauffage avait pour effet de faciliter l'écoulement de l'huile lors du pressurage. Pour enlever la farine de lin du mortier il fallait arrêter le pilon. À cet effet, l'ouvrier tirait une corde (fig2 c) maintenue par un gros clou et passant sur une poulie (fig2 d). La traction exercée appuyait fortement un levier (fig2 e) sur un prolongement (fig2 f) du pilon qui restait alors suspendu, au-dessus du mortier, en dehors de la portée des ailerons. Le batteur d'huile enlevait avec les mains ou à l'aide d'une cuillère spéciale la farine du mortier et la portait au chaudron. Il procédait ensuite au pressurage. Sur une table, il plaçait une

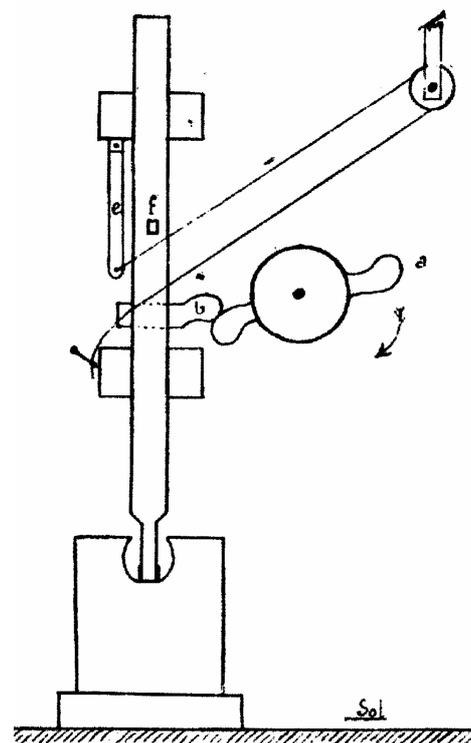


Fig. 2.

toile de crin. Sur cette toile, qui avait la double propriété de laisser facilement passer l'huile et de ne pas adhérer au tourteau produit par le serrement ; il étendait la farine de lin. Il rabattait l'un sur l'autre les quatre coins de la toile et portait le petit sachet ainsi formé à la presse. Il disposait deux de ces sachets entre les coins et le pièce (fig 1 a) et mettait les 1 en mouvement. La farine, fortement comprimée entre les morceaux de bois par les coups formidables et répétés de ces gros pilons, laissait couler son huile qui était recueillie au-dessous du sommier comme nous l'avons indiqué plus haut.

L'huile obtenue était mise dans des tonneaux ou dans de grandes bonbonnes en grès de forme oblongue, assez ventrues,

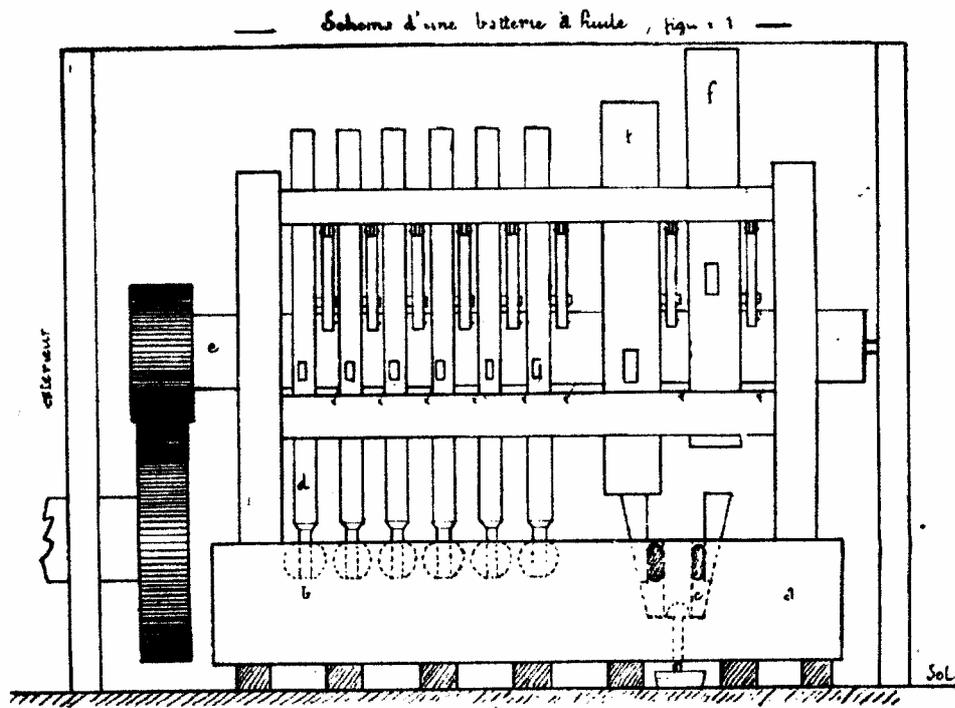


Fig. 3.

*munies d'un étroit orifice, d'une contenance de 30 à 40 litres(...). L'huile ainsi obtenue était généralement expédiée aux droguistes des villes et les tourteaux conduits chaque samedi à Amiens par les fabricants eux-mêmes (...)*

*A chaque tour de l'arbre, les 8 pilons s'abaissaient 16 fois formant un roulement de coups plus ou moins sourds. Les chocs des pilons écraseurs étaient légèrement amortis par la graine, mais ceux des deux gros 1 compresseurs qui s'abattaient sur les coins ferrés de la presse dominaient le tout. La nuit, leur battement régulier se percevait à plusieurs kilomètres à la ronde.(...)*

*Les neuf-dixièmes de l'huile et des tourteaux produits par ces usines hydrauliques provenaient du lin. Parfois les pilons écrasaient des graines oléagineuses sauvages : des graines de sanves et de coquelicots qui fournissaient des tourteaux de médiocre qualité et une huile à brûler qui alimentait les vieux crassets de nos ancêtres.*

*Seul M. Warlusier se souvient avoir fabriqué à façon, mais très rarement de l'huile de faine et de noix pour quelques habitants de son village. Parfois aussi les graines de colza alimentaient les mortiers de la batterie.*

*Des renseignements fournis par M. Warlusier, il résulte qu'en l'espace de 24 heures, la production, malgré l'installation rudimentaire des batteries et la faible force des chutes d'eau, pouvait osciller entre 50 et 70 litres d'huile et entre 120 à 200 tourteaux.*

*(...), la valeur d'une batterie peut être estimée de 8.000 à 10.000 francs tout au plus. À l'époque où fonctionnaient ces moulins, cette somme constituait un joli denier et c'est à juste titre que leurs propriétaires étaient considérés comme des hommes très aisés.*

Suit le dénombrement des moulins situés sur l'Airaines : 36 batteries à huile sont ainsi dénombrées. Les moulins à huile n'étaient pas tous des moulins hydrauliques : la présence à Hallencourt, loin de tout cours d'eau du lieudit 'au moulin à huile' le prouve.

## LES MEUNIERS :

D'après un document de l'association des Amis du Moulin à Vent de Saint-Maxent :

Le meunier est un personnage important dans le village car de lui dépendait l'approvisionnement en pain. On lui prête souvent une réputation douteuse. Sur une rasière soit 80kg, on retrouve 51kg de farine et 21 kg de son, 8kg servent à payer le meunier. Certains paysans trouvent que les poules du moulin sont nombreuses et bien grasses.

Le travail du meunier, c'est aussi la réception des céréales par l'intermédiaire du cache mannée (aide meunier), l'ensachage de la farine et la mise à jour des comptes et des registres.

Le métier était dur. Le moulin pouvait tourner 24 heures sur 24 quand il y avait du vent. Il fallait constamment veiller sur lui surtout lorsqu'il y avait des tempêtes. Le meunier était ainsi un parfait météorologue qui observait très souvent sa girouette.

Il devait faire attention aux incendies. Un bon meunier n'entasse jamais les sacs de farine lorsque le grain n'est pas assez sec, car la fermentation s'y met et allume la toile des sacs.

Le meunier devait chercher le vent en orientant son bâtiment. Ceci fait, il devait habiller les ailes et ensuite mettre en route la machinerie en actionnant le frein. Celui-ci retient les ailes qui convertiront l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique.

Le meunier devait éprouver la qualité de la farine, juger de sa consistance, de son moelleux, de sa blancheur, de sa ténacité et de sa teneur en son. Si l'aspect, l'odeur laissent à désirer, il appelle le rhabilleur de meules.

L'odeur de la farine n'est pas bonne pour le jeune meunier; elle fait tousser, dessèche la gorge. Mieux vaut s'y habituer tout jeune ; les bons meuniers 'naissent le cul sur les meules !'. Certains meuniers finissaient par attraper la silicose. Le métier s'apprenait sur le tas, soit en regardant son père travailler, soit en travaillant chez un autre meunier.

Les moments creux étaient consacrés aux réparations et à l'entretien.

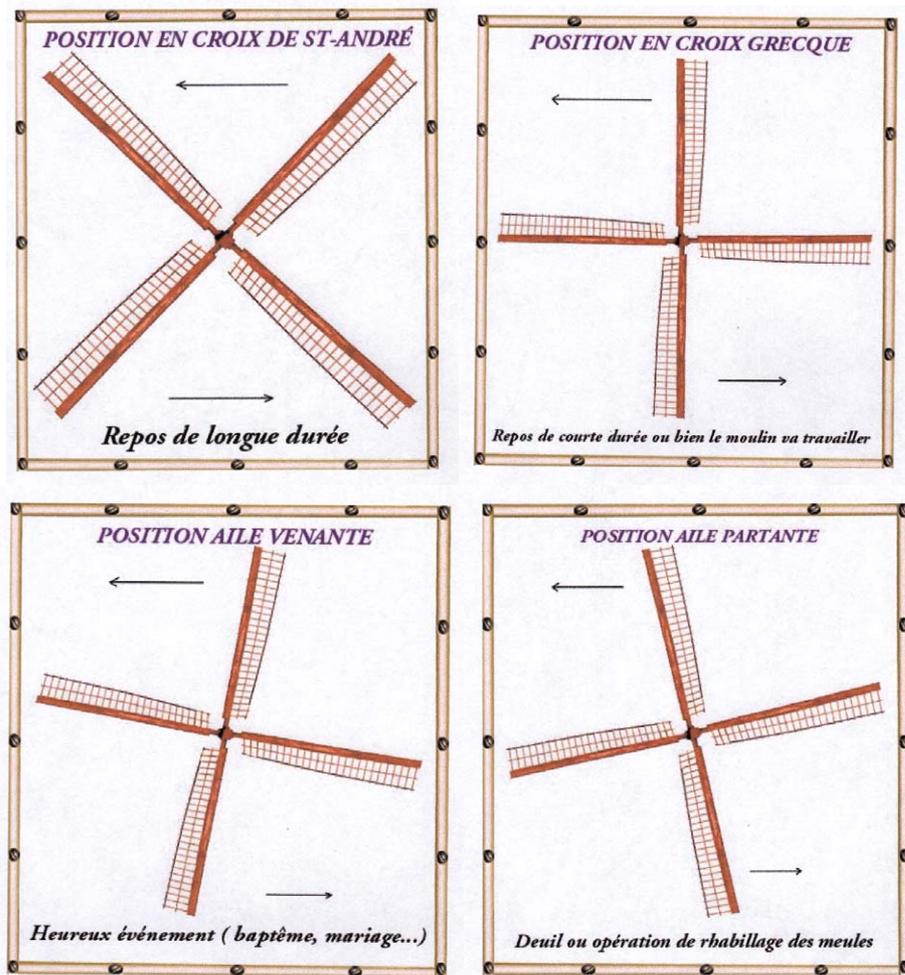
D'autres corps de métiers jouaient un rôle au moulin : le rhabilleur de meules utilisait la mailloche pour rebattre les meules, la gisante comme la tournante, creuser de nouvelles stries qui pourront à nouveau attaquer le grain et donner de belles farines. On le reconnaissait à ses mains noircies et bleuies d'éclats de limaille de fer. Il y avait aussi le maître de forge, le papetier et aussi le constructeur appelé le charpentier de moulin, et ceux venant épisodiquement : le rentoileur, le forgeron ; le menuisier.

Une légende dit que les meuniers qui n'avaient de saint patron s'étaient réunis dans la cathédrale d'Amiens. Ils avaient décidé de lâcher une colombe et de prendre comme patron le saint sur lequel l'oiseau se poserait. Quelle fut leur déception quand ils virent le volatile se poser sur le diable !

## LES MEULES

Aux alentours de 1760 on commença à abandonner les meules de grand diamètre (2,10m) d'une seule pièce. Les meules de 1,50m étaient composées de 24, 27 ou 32 morceaux. Les carreaux du cœur devaient être en pierre relativement tendre, tandis que les autres parties, entrepied et feuillère dont la réunion forme l'entourage de la meule, devaient être en pierre plus dure. Dans son langage particulier, le meunier disait qu'une pierre était éveillée, lorsqu'elle était parsemée de cavités : les éveillures. Les divers carreaux étaient assemblés avec le plus grand soin et scellés, puis la meule était cerclée par deux frettes de tôle forte à la façon des roues de chariots.. Le rayonnage consistait à produire sur la surface travaillante de la meule, des sillons creux qui avaient reçu le nom de rayons. Vers 1816, le diamètre de 1,30m fut adopté, la meule comportait 24 carreaux, scellés au ciment

LANGAGE DES AILES : (recueilli sur le site Internet consacré au moulin de Saint-Maxent <http://amisdumoulin.free.fr>)



PROVERBES ET DICTONS : d'après Linguistique Picarde Mars 1967 et Les vieux moulins de Picardie par Amédée de Francqueville 1907

- Vaut miux aller à ch'meuin qu'à ch'méd'cin : le pain coûte moins cher que les visites du médecin.
- Tout fouait frainne à sin meulin : tout les moyens sont bons à qui n'est pas scrupuleux.
- I béye à ch'son, pis laisse couler l'fraine : se dit d'un homme incapable.
- Filles ed'magneus, filles ed'cabareteux, pi filles uniques, ch'est toutes moyennes pratiques (individus bizarres) ou bien : Servante d'curé, fille d'cabaretier, vache d'magnier, il n'est pas bon s'ennenger.
- Ch'manier aide à vivre, ch'curé à moerir.
- On'pu mie tirer de l'fraine d'un so à carbon.
- Magnier à noir capieu : se dit d'un meunier sans ouvrage dont le chapeau ne se couvre pas de farine.
- Risée d'manier : rire forcé, rire jaune.
- Noéyer ch'magnier : employer trop d'eau pour la quantité de farine.
- Manier sains ieu : meunier peu occupé.
- Tous chés magniers ch'est des voleux.
- Tirer d'un sac deux moutures : expression malveillante.
- Ch'meuin i torne : se dit des femmes bavardes.
- Canger comme in meulin : être inconstant.
- Ronfler à faire torner des meulins : à l'excès.
- Ch'meuin n'va plus : je n'ai plus d'appétit.
- On n'vo point toujours à ch'meuin aveu un bieu sa (sac) : on ne s'endimanche pas pour travailler.
- Alle a deux meulins, l'un à vent, l'aute à l'iau : elle est sans dot.
- Sin meulin bot autant d'iau qu'un évêque n'sarot in bénir : se dit d'un mauvais moulin.
- Être vêtu comme un moulin.
- I n'a point pus d'césse qu'ech l'ieu à ch'meuin : il est sans repos pire que l'eau qui active le moulin.
- Veut miux des hommes plein ein four qu'plein ein meulin : parce qu'ils sont moins gênants.
- Sant Martan boit ch'boin van (vin), et laisse l'ieu querre à ch'meuin : on garde le meilleur pour soi..
- Ch'est comme ein meulin à l'ieu, tant pus qu'ol'lave tant pus qu'il est noir : il est difficile de rendre meilleur un méchant.

**DONNÉES STATISTIQUES ANCIENNES :**

État des moulins du canton d'Hallencourt en avril 1809 (ADS 99S368813). Les moulins sont tous annoncés équipés de meules provenant de la Ferté-sous-Jouarre (Seine et Marne) et produisant leur mouture à la lyonnaise, c'est à dire que l'on ne moule qu'une seule fois sans bluter (par opposition à la mouture à la parisienne et à la grosse)

Communes	Moulins à eaux	Moulins à vent	Poids des farines qu'ils peuvent faire par jour en kg
Allery		2	576
Bailleul	2	1	3600
Citernes		1	500
Doudelainville		1	1200
Dreuil	1		500
Fontaine		1	1500
Frucourt		1	700
Hallencourt		3	3360
Hocquincourt		1	216
Huppy		2	1400
Liercourt			
Limeux		1	400
Longpré	4		1632
Mérélessart		1	496
Sorel		1	1080
Vaux		1	400
Wanel			
Wiry		1	400
Totaux	7	18	17960

Pour Condé Folie, dans le canton de Picquigny, il est annoncé 1 moulin à vent pouvant produire 1700 kg de farine par jour, produisant sa mouture à la lyonnaise, le meunier dit avoir acheté ses meules à Abbeville.

Une 'notice descriptive et statistique de la Somme pour l'année 1901 donne les résultats suivants :

Communes	Moulins à eaux	Moulins à vent	Poids des farines qu'ils peuvent faire par jour en kg	Fours Nombre	Fours Tonnage en kg
Allery		2	1500	200	25400
Bailleul		1	1000	130	16640
Citernes		2	1500	100	20000
Doudelainville		1	700	116	20000
Dreuil	1	1	500	90	9800
Érondelle		1	200	80	12000
Fontaine		2	800	280	42000
Frucourt		1	900	88	8800
Hallencourt		4	600	250	25000
Hocquincourt		2	400	90	8400
Huppy		2	1500	245	24500
Liercourt				70	7000
Limeux		2	1100	90	10240
Longpré	8		7500	6	6000
Mérélessart		2	1000	70	75000
Sorel		2	2000	65	10400
Vaux		2	2000	44	4400
Wanel				40	4400
Wiry		1	200	40	4000
Totaux	9	28	23400	2094	282800
Condé-Folie		1	700	1	750

Le canton d'Hallencourt est à l'exception de celui de Saint Valéry (34) celui qui compte le plus de moulins à vent (28) dans la partie Vimeu-Ponthieu de la Somme

**CONCLUSION DE L'ENQUÊTE DE 1809 :**

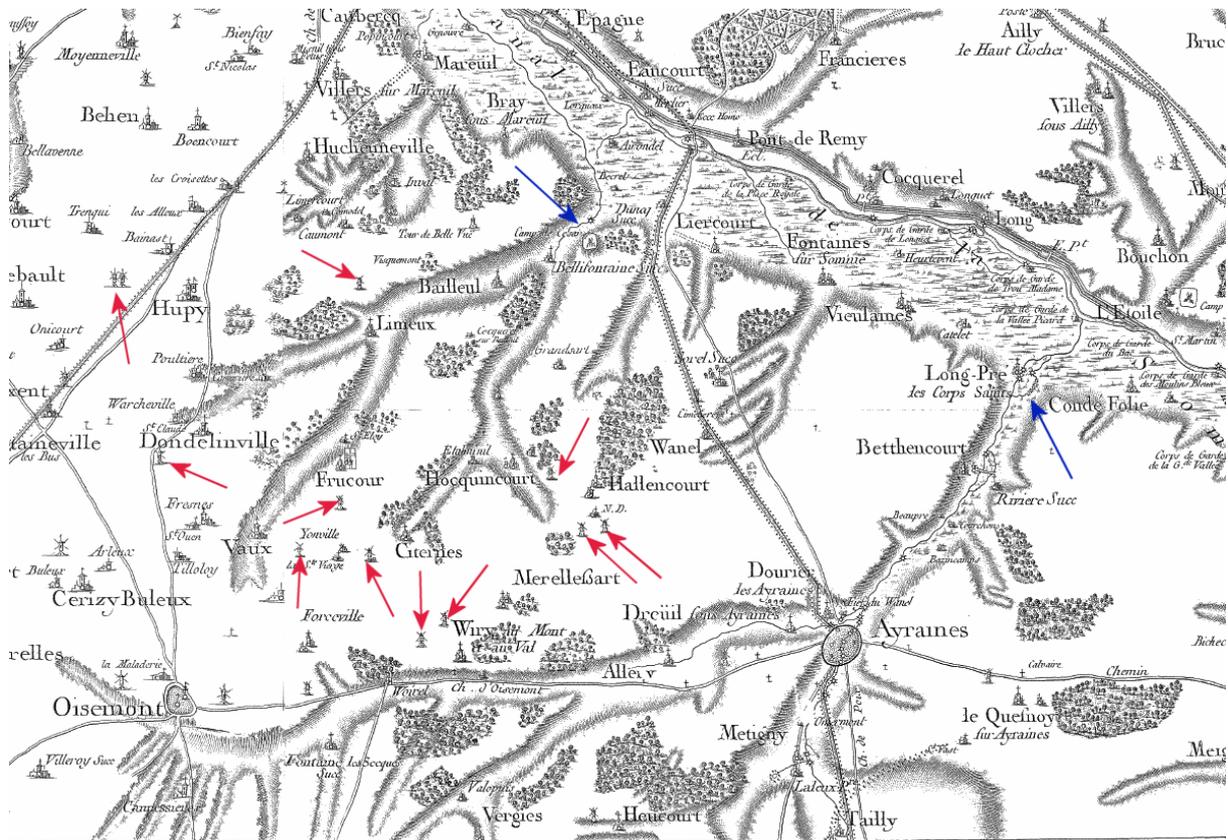
Le 3 février 1810 est donné le compte-rendu de l'enquête de 1809 : *les produits de la mouture, comparés à ceux de la consommation sont exagérés. Les moulins à farine sont beaucoup trop multipliés dans le département et ce trop grand nombre est sans doute la cause principale des abus ou des malversations qu'on ne cesse de reprocher aux meuniers. Il y a nécessité d'une législation plus positive et plus forte sur l'établissement des moulins à farine.*

Cette enquête enseigne aussi sur le temps de travail des moulins. *Les moulins à eaux ont besoin que les meules soient régulièrement rafraîchies tous les 10 jours, cette opération dure un jour, on remet à ce jour les plus petites réparations à faire aux mouvements du moulin. Les jours de sécheresse, de gelées, lors des inondations, le moulin fait à peine la moitié du travail ordinaire ; de toutes ces circonstances réunies, on peut apprécier à un dixième de temps de perte en année courante. Les moulins à vent ne tournent le plus souvent que la nuit, ajouter à cela le manque de vent qui dure des mois entiers, plusieurs personnes consultées ont assuré qu'un moulin à vent ne travaille pas plus des deux tiers du temps dans une année commune.*

## LA CARTE DE CASSINI :

Après la réalisation d'une carte de la Flandre qui fait l'admiration de Louis XV, César François Cassini est chargé de lever une carte géométrique du royaume à l'échelle d'«une ligne pour 100 toises», soit au 1/86 400, ce qui représente 181 feuilles pour couvrir la France. Les levés débutent en 1760, toutefois la carte n'est publiée qu'en 1815. Cette carte de Cassini sert de référence aux cartographies des principales nations européennes pendant la première moitié du XIXe siècle. Elle est, par la suite, remplacée par la carte d'état-major au 1/80 000.

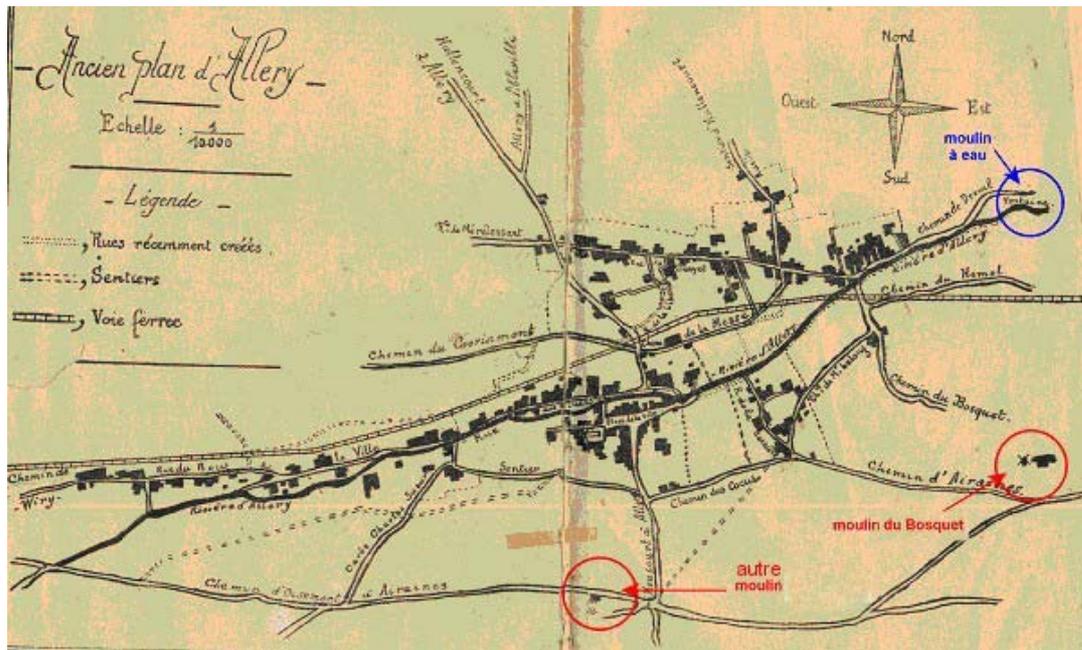
La carte ci-dessous indique 11 moulins à vent et 10 roues de moulins à eaux ( 1 sur la Bellifontaine et 9 sur Longpré dont 3 sur le bras droit et 6 sur le bras gauche) dans la zone géographique qui nous intéresse.



## DISPARITION DES MOULINS

Herman Webster a peint l'aquarelle du moulin de Citernes (voir page 1) parue dans le numéro du 2 octobre 1937 dans la revue *l'Illustration* à l'occasion d'un article appelé la grande détresse de nos moulins. Il explique leur disparition par la lutte inégale avec les minoteries, par l'application d'impôts injustes, par le coût disproportionné des réparations. Depuis l'électrification des campagnes, un autre ennemi plus petit et plus sournois est venu grignoter au cœur même du moulin : le concasseur, que le fermier installe chez lui à bon compte et sans être assujéti à aucune taxe. Il propose deux solutions : en premier lieu, le classement comme artisans des meuniers (classement qu'ils s'étaient vu refuser sous prétexte que leur métier était inscrit dans l'alimentation) ceci supprimerait la patente exigée par le fisc et dans un second lieu l'affranchissement de tout impôt sur la mouture des menus grains servant à la nourriture du bétail.

# ALLERY



## LES MOULINS À EAUX

En 1817, François Magnier est meunier, il habite Allery, il est propriétaire d'une pièce de terre située au village voisin de Dreuil. Le 22 septembre, il signale « qu'à Allery il n'y a pas de moulin à l'eau, de manière que lors des bas vents les habitants de ce village sont très gênés pour se procurer de la farine et du pain... ». Il ajoute avoir été sollicité par les habitants pour construire un moulin sur ladite pièce de terre. L'accord lui sera donné par ordonnance royale le 8 mai 1822.

Un peu plus de vingt ans plus tard, en 1843, le sieur Louis prénommé Constant demande l'autorisation de construire un moulin à blé sur le territoire d'Allery au lieudit la fontaine du Hamel sur la rivière de Dreuil, en amont du moulin du sieur Magnier. Un décret du 6 avril 1849 en fixe le règlement : « ... le plan d'eau ne sera pas relevé à l'amont au-dessus d'un point qui serait à 1,87m en contrebas du repère provisoire consistant dans un clou fiché dans un pommier sur la rive droite de la rivière, ledit pommier se trouvant environ à 40m en amont du point où le barrage doit être établi, ce point étant celui où la route d'Allery à Dreuil fait un angle pour se diriger vers cette dernière commune. À l'aval du barrage, la rivière sera curée et approfondie jusqu'à environ 250m plus bas de manière que le fond de la rivière corresponde à la côte 3,80m en contrebas du repère provisoire ... Le curement sera fait de manière à conserver dans toute son étendue à la rivière la largeur qu'elle a actuellement c'est à dire 3,20m. La hauteur de chute concédée sera 1,75m. »

L'entente entre les deux meuniers devait laisser à désirer. Le 20 décembre l'avocat de François Magnier présente un mémoire dont voici quelques extraits : « L'exposant autorisé par une ordonnance royale à construire un moulin à blé sur le cours d'eau, non navigable, ni flottable dit rivière du Hamel qui traverse l'un de ses héritages, a exécuté depuis 1847, la majeure partie des travaux hydrauliques et construit le bâtiment de l'usine. Ces travaux ont exigés des dépenses considérables. Il ne reste presque rien à y ajouter pour la mise en activité. Un sieur Louis a fait établir, en amont du sieur Magnier, un autre moulin. Il a pour, procurer à sa chute la puissance qui lui manquait, défoncé en aval le lit de la rivière et modifié la pente dont devait profiter l'usine autorisée en 1822... »

Un décret du conseil d'état, jugeant l'ordonnance indiquée comme non avenue, rejette la requête du sieur Magnier. Le 4 mai 1854, après accord entre les meuniers sur le partage des eaux, le sieur Magnier est autorisé à mettre son moulin en activité. (ADS 99S19/2)

## LE MOULIN D'AVESNES

D'après une minute faite à Allery en l'étude de M<sup>e</sup> Morel le 8 mai 1849 :

« Le 8 mai 1849, le sieur Marcel Gayet, brigadier au 6<sup>ème</sup> régiment de cuirassiers, quatrième escadron, en garnison à Valenciennes, domicilié à Allery vend au sieur Augustin, Adrien, Constant Louis cultivateur et meunier, demeurant à Allery, un moulin à vent faisant farine, fixé sur piliers, avec ses tournants et travaillants, ensemble 6a 23ca de terrain sur lequel il se trouve situé, ce terrain étant à prendre dans une contenance de 26a 70ca où se trouve établie une maison et dépendances au vendeur faisant avec le moulin un seul tenant, situé à Allery, au moulin

*d'Avesnes sur la route d'Amiens à Eu par Airaines et Oisemont. Pour le moulin et le terrain faisant l'objet de la présente vente tenir d'un côté vers le nord et d'un bout du levant au restant du terrain du vendeur ; d'autre côté au chemin de Cambos et d'autre bout à Jean Baptiste Louis. Il est observé que la petite pointe du terrain vendu et qui se trouve au midi du chemin de Cambos y tenant et au levant au chemin du bois du roi est comprise en cette vente. Ainsi que l'immeuble vendu s'étend et se comprend sans aucune exception, et sans autre réserve faite par le vendeur que du droit pour lui et ses successeurs, de la propriété de sa maison, de passer à pied et à voiture sur le terrain vendu quand bon leur semblera. Pour l'acquéreur jouir, user, faire disposer du moulin et du terrain vendus par les présentes comme de sa propre chose et en toute propriété à compter de ce jour. Ils font partie de l'immeuble qui provenait de la succession de Pierre Magnier, cultivateur et meunier à Allery, où il est décédé le 8 juin 1842, laissant pour seuls héritiers Marie Rose et Esther Alexandrine Magnier, ses enfants mineurs, et dont le vendeur s'est rendu adjudicataire suivant procès verbal dressé par M<sup>e</sup> Morel, notaire soussigné commis à cet effet par le tribunal civil d'Abbeville le 4 septembre 1842 et auquel il est référé pour connaître plus ou long l'origine de la propriété. La présente vente est faite moyennant la somme de seize cent francs. »*

En 1922, Armand Maillard le situe à cent mètres du calvaire du Doyen situé en bordure de la route 208. Citant le manuscrit Quillet il écrit « *Ce moulin qui ne le cède en rien pour la solidité ni pour la quantité de travail au moulin du Bosquet se nomme le moulin d'Avesnes, parce que la charpente a été faite à une époque où le propriétaire nommé François Magnier était meunier à Avesnes. Il fut construit au-dessus du village en 1797, il est actuellement occupé par la veuve et les enfants dudit François Magnier. »*

#### LE MOULIN DU BOSQUET :

Armand Maillard relate l'existence d'un autre moulin situé sur la section C du cadastre à laquelle il a donné son nom : la section du moulin du Bosquet ; D'après lui ce lieu tire son nom du moulin seigneurial qui se trouvait entre le Bosquet (lieudit) et la route 208. Ce moulin disparut en 1870. Citant toujours le manuscrit Quillet, il écrit : « *Il existe pour la commune deux moulins à vent ; l'un nommé le moulin du Bosquet est construit en cet endroit depuis fort longtemps, il a été occupé par les nommés Caullier, Antoine Darras, Jonas, Louis Graire, ancien maire et Louis Dumeige ; ils sont tous décédés. Ce moulin est aujourd'hui occupé par la veuve dudit Louis Dumeige. C'est une usine bien montée et qui forme un bel établissement auquel Dumeige a ajouté avant sa mort un petit moulin à cheval d'un mécanisme nouveau ; ce moulin qui fait encore de 8 à 10 boisseaux à l'heure rend de très grands services au meunier lorsque les vents ne sont pas assez forts pour entretenir les pratiques avec le grand moulin. »*

Ce moulin appartenant à l'émigré Devalanglard, seigneur d'Allery, fut estimé à 6200 livres lors de la vente des biens nationaux. Il fut vendu avec ses 10 journaux de terre dite moyenne, il était occupé par Jean-Louis Grare, meunier. (ADS L1283)

Arthur Lecointe nous signale que d'après le manuscrit Quillet la statue de Saint Séverin se trouvait à l'extérieur de la maison du meunier du Bosquet dans une niche (voir compte-rendu numéro 10)

#### AUTRES MOULINS SUPPOSÉS :

La section D dite du Fiévé comporte le lieudit 'Au moulin Brûlé'. Armand Maillard signale que ce lieu élevé fut probablement celui d'un moulin dont il ne reste ni trace ni souvenir.

Il signale également qu'au lieudit La Pâtrelle, il existait autrefois à une époque très lointaine en ce lieu un moulin ou une ferme. On retrouve sur ce terrain de nombreux débris de briques et de tuiles manifestement détruits par le feu.

Sans plus d'explication, Arthur Lecointe évoque un moulin Jacques Allot, dont les meules couvriraient la partie traversant la rivière à la ferme Prarond (aujourd'hui Goemaère). Il ne sait si ce moulin était à eau ou à vent.

Monsieur Lecointe parle aussi d'un moulin Cacale, moulin à eau se trouvant à la limite des territoires de Dreuil-Hamel et d'Allery, non loin de la fontaine du Hamel, source ou puits tournant où jaillit une eau très claire donnant naissance à la rivière de Dreuil. Le propriétaire eut un litige avec la commune pour avoir renforcé la partie du chemin afin de consolider la turbine. À la réflexion, il pourrait s'agir du moulin à eau étudié plus haut, évocation de temps moins lointains.

Le pays étant surtout peuplé de gens qui possédaient un métier à tisser le jute et le lin, Arthur Lecointe se rappelle qu'ils utilisaient la force de l'eau de la rivière ; en particulier il se souvient que Martial Dévérité, navetier de son métier, avait monté un moulin pour actionner ses outils en utilisant l'énergie donnée par une chute d'eau qui actionnait la roue à aubes.

Notons aussi qu'en juin 1835, Jean-Louis Lecul, garde moulin demeurant à Allery, est accusé de vendre du son appartenant au meunier Boutillier chez qui il travaille (ADS 4U19\_2)

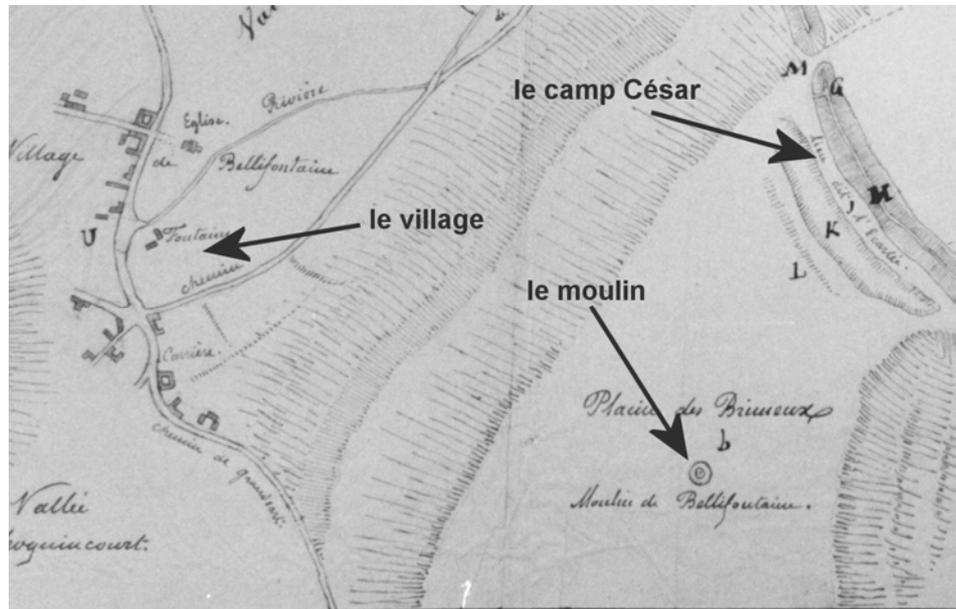
# BAILLEUL BELLIFONTAINE

## LE MOULIN DE BELLIFONTAINE :

Parlant du camp romain, dans 'Dissertation sur les camps romains du département de la Somme', M. d'Allonville écrit en 1828 : « il n'y a eu besoin de le séparer sur son 5<sup>ème</sup> côté de la plaine dite des Brimeux, qui s'étend vers le moulin à vent de Belly-Fontaine, au sud et au sud-ouest, au moyen d'une fortification... »

Le plan ci-contre a été dressé par MM. Carpentier et Vecques, géomètres du cadastre sous les ordres de M. d'Allonville en 1822.

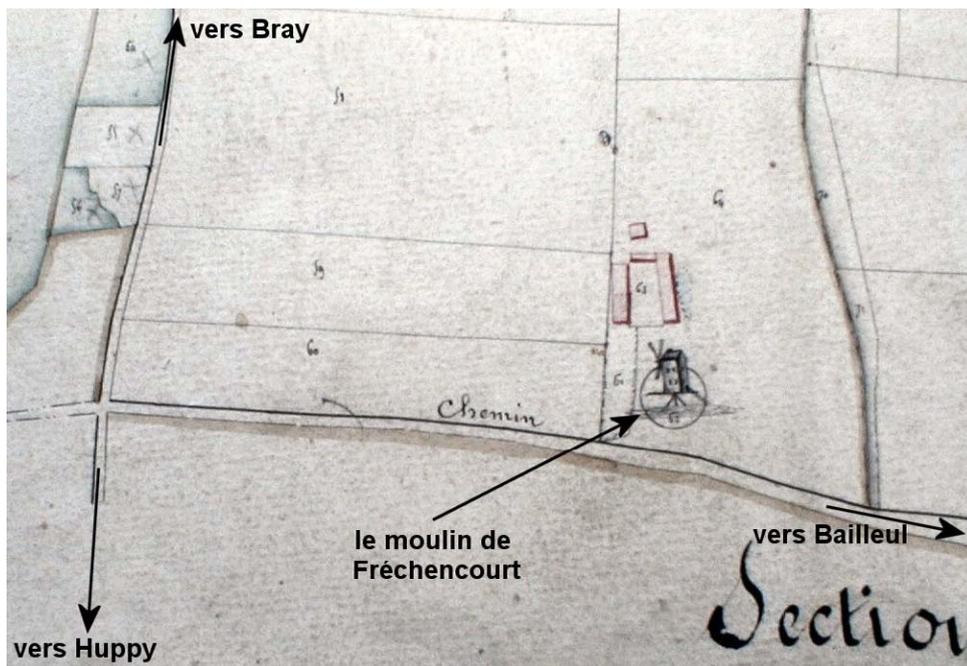
On y distingue la position précise du moulin à vent de Bellifontaine.



## LE MOULIN DE BELLEVUE :

Sur le plan cadastral édité en 1833, le moulin à vent de Bellifontaine n'apparaît plus, par contre le moulin dit de Fréchencourt, situé le long du chemin d'Abbeville, à 200m environ du bois de Fréchencourt y est matérialisé (voir plan ci-dessous). Il est aussi souvent appelé le moulin de Bellevue.

Paschal Auguste Jacob était meunier à Bailleul en 1867



Une photo provenant de M. Claude Jacob, maire d'Érondelle en 2002, donne une représentation du moulin de Bellevue qui appartenait à ses parents et fut détruit en 1916 ou 1917. Le petit garçon présent sur la photo est René Jacob, son père, à l'âge de 8 ou 9 ans. Il est entouré de son père Auguste né en 1829, de sa mère et de son oncle Siméon qui habitait la ferme à côté du chalet de Fréchencourt. Comme René Jacob était né en 1908, la photo a été prise peu avant sa destruction due à une torpille lâchée depuis un avion ; les lieux étant alors occupés par les anglais.



Il s'agit d'un moulin tour similaire au moulin Trancart de Mérélessart.  
La ferme du moulin existe encore. On peut y voir une roue du moulin photographiée ici en 2000.

En 1871, Jacob Auguste, 41 ans, et Guillaume Plaisant, 42 ans, sont meuniers, ils habitent rue d'Abbeville. Célestin Devauchel, 63 ans, est meunier à Cocquerel.

En 1891, Désiré Dorémus demeurant rue Neuve, 62 ans est meunier, il était cultivateur 20 ans plus tôt. Jacob Auguste est toujours meunier à Bellevue. Ils le sont encore en 1898. En 1904, seul Jacob Auguste est meunier.



# CITERNES

## LE MOULIN TRANCART

« Le 22 octobre 1816, le préfet du département de la Somme décrète :

*Considérant que dans ce département plusieurs moulins à vent sont construits si près des routes ou chemins, qu'ils exposent les voyageurs, notamment ceux à cheval ou en voiture, aux plus graves accidents, et qu'il est de la sagesse et du devoir de l'administration publique de prévenir ; a arrêté et arrête :*

*Aucun moulin ne pourra être construit plus près que 64m 908mm (200 pieds) des grandes routes et que 48m 726mm (150pieds) de tous autres chemins publics quels qu'ils soient. » (ADS 99S368733)*

Jean Charles Le Clerq domicilié à Yonville commune de Citerne est concerné par cet arrêté en effet il demande à M. le sous-préfet « de vouloir bien l'autoriser à placer un moulin à vent sur le territoire de Citerne sur le chemin qui conduit de Citerne à Oisemont en se conformant à la distance voulue par la loi et ferez justice. Présenté le huit mai mil huit cens dix sept. Le pétitionnaire a déclaré ne savoir écrire. »

Le sous-préfet d'Abbeville, le 8 mai 1817, signale que la demande doit être communiquée au maire de Citerne pour « examiner et faire connaître les distances des chemins auxquelles il se propose d'établir le moulin en conformité de l'arrêté de M. le préfet du 22 octobre 1816. »

Le maire de Citerne, Nicquet, : « le moulin sera bâti à 52 mètres et demi du chemin qui conduit de Citerne à Oisemont à 810m du lieu à Citerne » Le 7 juin, le sous-préfet autorise la construction du moulin. (ADS 99S196).

Ce moulin devait se trouver sur l'ancien chemin allant de Citerne à Oisemont, au lieudit notifié sur la carte IGN 2208 Ouest comme le Moulin Trancart, lieu à ne pas confondre avec le moulin Trancart situé sur le territoire de la commune voisine de Mérélessart. L'article suivant paru dans le Journal de la Somme le 25 juin 1841 concernant le village de Citerne conforte cette hypothèse : « la foudre est tombée sur le moulin de M. Trancart meunier ; un volant a été brisé, l'arbre tournant et le pivot qui soutient le moulin et d'autres pièces importantes ont été gravement endommagées ». Ce moulin sur pivot fut racheté par la famille Bouly en 1848 et cessa son activité en 1913.



## LE MOULIN BOULY

Abondante est la littérature concernant le moulin Bouly dit aussi moulin d'Yonville.

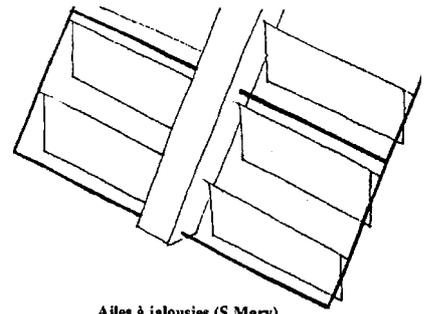
Renseignements puisés au moulin de Saint-Maxent : « Construit par des charpentiers de la région de Gamaches, le moulin Bouly de Citerne est une copie d'un moulin à huile installé à Cerisy-Buleux près d'Oisemont. La construction du moulin en 1865 avait coûté 35 000F or. En 1888, l'achat d'une paire de meules s'élevait à 18 000F or. Le meunier se payait en nature et prélevait 10% sur le blé apporté.

Le moulin de Citerne possède un système d'orientation automatique des ailes, très rare dans notre région puisque trois autres moulins seulement auraient été équipés ainsi : celui de Cerisy-Buleux et celui d'Ault (monté sur une tour en pierre).

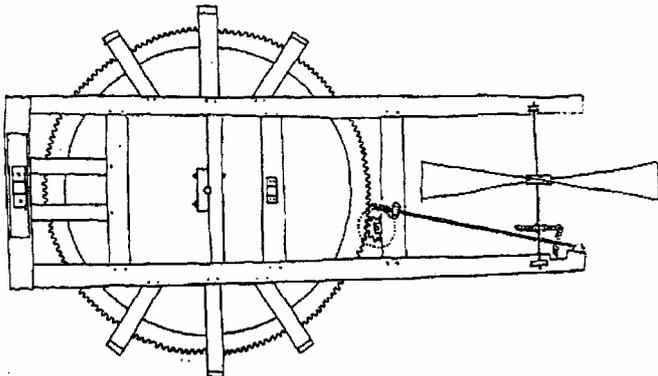
De l'arrière du toit sortent deux grands bras porteurs d'un axe horizontal sur lequel est monté un moulinet, à l'opposé des ailes. Pour recevoir le moulinet d'orientation, la rotation du toit est obtenue par engrenage d'un pignon denté et d'un chemin tournant à crémaillère. Le moulinet reste au repos dans l'axe du vent quand le moulin travaille. Si le vent change si peu que ce soit, il atteint alors le moulinet qui, ne pouvant rester au repos, se remet à tourner dans un sens ou dans un autre. L'engrenage monté sur son moyeu transmet le mouvement à l'axe qui pénètre à travers le toit et entraîne le pignon interne sur la crémaillère du chemin dormant. La forte démultiplication due aux inégalités des pignons, entraîne la lente rotation du toit et des ailes. Le moulin n'ayant nullement interrompu son travail, de façon

précise la bonne orientation est retrouvée automatiquement, les ailes tournent d'un mouvement régulier et le moulinet redevient inerte.

À la pointe du progrès technique lors de la construction de son moulin, le meunier de Citerne choisit un système d'ailes à volets en bois, très performant, dites 'à jalousie' qui met le vent à contribution pour sélectionner la surface d'aile à offrir au vent. Des mécanismes plus ou moins complexes permettent au meunier de régler la vitesse de rotation des ailes. Si le vent est trop fort, les jalousies s'ouvrent complètement et le vent n'a plus d'action. Les jalousies peuvent être auto-régulatrices. (rédigé d'après les informations du meunier M. Bouly, complété par les travaux de Jean Orsatelli) »



Ailes à jalousies (S.Mary)



Système d'orientation de Citerne (dessin G.Gailly)  
(l'art de restaurer un moulin à vent, AFAM 1974)

Article de Paul Roy dans le tome LII du bulletin des Antiquaires de Picardie : « L'astucieux charpentier qui avait construit le moulin, y avait adjoint une petite éolienne, qui permettait à la toiture de tourner seule suivant l'orientation des vents dominants, alors qu'habituellement, c'était le meunier qui au moyen d'une longue perche devait faire ce travail. Ce système, qui fut courant en Angleterre, ne semble avoir été utilisé nulle part en pays de Somme ailleurs qu'à Citerne. Un curieux petit instrument constitué par une clochette était destiné à prévenir le meunier quand son moulin tournait à vide, on le nommait le 'babillard' »

Présentation par les amis des moulins picards dans un article nommé Moulins de Picardie : « La construction du moulin de Yonville sur la commune de Citerne fut entreprise en 1860 et achevée en 1865. Le meunier Adolphe Bouly, âgé de 29 ans, venait de recevoir en donation de son père un moulin qu'il avait acheté en 1848. Ne pouvant plus moudre tout le grain qui lui était confié, il décida d'édifier ce second moulin plus performant à proximité du premier à la distance voulue par la loi, c'est à dire 150m du chemin.

Pour son nouveau moulin, Adolphe Bouly adopta le principe traditionnel du moulin-tour octogonal à toiture tournante mais lui apporta des améliorations techniques considérables. Construit sur un socle en briques, le moulin reçut, comme il était d'usage, une robe constituée d'un essentage, de bardages posés à clin, eux-mêmes recouverts par des tuiles en bois, qui furent également employées pour la couverture conique.

Intérieurement, le moulin contenait, comme la plupart de ses homologues, au rez-de-chaussée le blutoir, au premier étage les deux paires de meules et la trémie, au dernier niveau les mécanismes.

Le système adopté pour faire pivoter automatiquement la toiture et orienter les ailes face au vent est une particularité pour la région. Une petite éolienne appelée le papillon était fixée à l'opposé des ailes. Le papillon en prenant le vent entraînait une vis sans fin et une crémaillère fixe circulaire en bois qui faisait pivoter la toiture jusqu'à ce que les ailes se stabilisent face au vent. Face aux difficultés de fonctionnement de son installation,



*Adolphe Bouly serait allé à Londres afin d'étudier ce système né en Angleterre, inventé par un forgeron du Lancashire, Edmund Lee qui déposa en 1745 un brevet pour une machine éolienne autorégulatrice. Ce système fut amélioré par l'ingénieur Smeaton.*

*Le second progrès technique apporté par Adolphe Bouly à son moulin fut la mise en place des ailes à jalousie inventées par Meickle et Cubit en juin 1807. Ce système remplaçait avantageusement les traditionnelles ailes flamandes entoilées. Les jalousies sont des planchettes fixées perpendiculairement à l'arbre support pouvant s'ouvrir et se fermer en fonction de la force du vent, afin de réguler la vitesse de rotation des ailes. La commande des jalousies s'opérait de l'intérieur du moulin, tandis que celui-ci continuait à tourner. En 1888, le moulin à papillon produisait en moyenne cinq quintaux de farine par jour tandis que le vieux moulin sur pivot ne donnait que 2,5 quintaux.*

*La force du vent cessa de le faire tourner en 1930. Philippe Bouly y installa alors un moteur Diesel qui fonctionna jusqu'en 1939, puis fut remplacé par un moteur électrique. Le moulin arrêta définitivement toute activité en 1950. »*

Arthur Lecointe signale que pendant la seconde guerre mondiale le moulin Bouly servit d'observatoire à l'armée française et ensuite à l'armée allemande

Quelques meuniers à Citernes :

Charles François Joseph Toussaint Macrez fut meunier à Citernes, il était né en 1785 et demeurait au village en 1861. Ses fils en cette année 1861 occupaient différents postes en relation avec les moulins : Jonas était garde moulin et demeurait à Yonville ; Alphé et Onuphre étaient meuniers et demeuraient à Airaines ; Joseph et Dauphin étaient meuniers et habitaient Picquigny.

En cette année 1861, Charles Macrez est admis à l'assistance judiciaire par le tribunal civil d'Abbeville. Ses cinq enfants ont été cités à comparaître pour s'entendre condamner à payer solidairement à leur père une pension alimentaire annuelle de 150F ... « *Le sieur Macrez par son âge aussi avancé (76 ans) et ses infirmités est hors d'état de gagner sa vie au moyen de son travail, tandis que ses enfants sont tous en position de venir en aide à l'auteur de leurs jours. Il s'ensuit que ceux-ci doivent être obligés solidairement à payer la pension, l'obligation de fournir les aliments étant indivisible par elle-même, puisqu'on ne peut faire vivre quelqu'un à demi* »

Dans un article du Courrier Picard du début des années 1980, Roland Dumont interviewait le propriétaire du moulin Alex Bouly. Voici quelques extraits de leur entretien : « ... *quand le dieu Éole avait décidé de souffler, le magnier et son aide ne dormaient que quelques heures seulement, parfois quatre heures en deux jours ! L'aide s'appelait Colas, il était de Limeux et ne rentrait que rarement au village, le dimanche après-midi, s'il n'y avait pas de vent. Du blé, il en venait de partout, des alentours et de bien loin. Avant la saison (la moisson) on écrasait le seigle avec lequel on faisait aussi du très bon pain. Puis ech magnier n'hésitait pas à aller ramasser le blé pour le moudre : on allait cacher magnée disait-on. À la ferme Bouly, on cuisinait aussi le pain et le four existe toujours. On vendait la farine aux cordeliers d'Abbeville (pour coller la corde). L'on vivait chichement pour l'époque, mais on travaillait.* »

Parlant de la sauvegarde du moulin, on relève dans l'interview : « *Le sauver : oui M. et M<sup>me</sup> Bouly, les enfants du dernier meunier, et leurs deux filles sont d'accord pour cela, mais pas à n'importe quelle condition. Ce qui serait bien c'est qu'une équipe de bénévoles, guidée bien sûr par des spécialistes, attaque le problème, et remette en état ce merveilleux moulin qui vaut bien un sacrifice. M. et M<sup>me</sup> Bouly ont, il y a 26 ans, eu l'idée de faire recouvrir le moulin avec des tôles par le couvreur de Mérélessart. Personne dans la famille Bouly ne tient à confier ce monument aux Beaux Arts. Évidemment ce serait la bonne méthode, mais après, la liberté, la jouissance de la propriété deviennent très aléatoires. Et la liberté chez les Bouly, c'est sacré. Alex Bouly serait plutôt tenté de déplacer le moulin.*

La suite de l'article est élogieuse pour la famille Bouly, mais force est de constater que 20 ans plus tard, absolument rien n'a été fait. Le moulin n'a subi, semble-t-il, aucun entretien de la part des propriétaires. Chaque tempête le détériore un peu plus ; à l'heure actuelle ce n'est plus qu'une ruine. Que doit en penser Adolphe Bouly ? Ses héritiers, les responsables publics et les élus n'ont pas su s'entendre pour sauvegarder une partie importante du peu de patrimoine que nous possédons dans notre communauté de communes. Maintenant, peu d'espoir demeure vu l'état du moulin. Dommage !!!

Ci-contre le moulin vers 1912 (ADS 14FI25/10)



*Section patrimoine des Amis du CIS  
vendredi 7 juin 2002 – salle des fêtes d'Allery*

Les 150 ans d'existence du moulin Bouly,



Paul Dufournet vers 1938



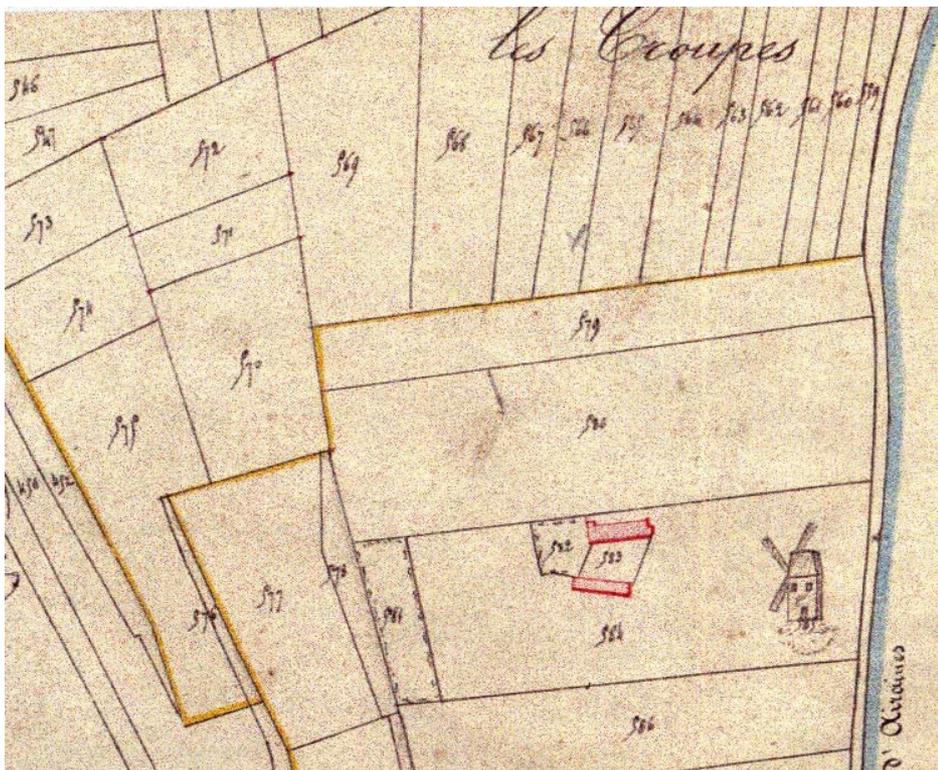
Février 2000



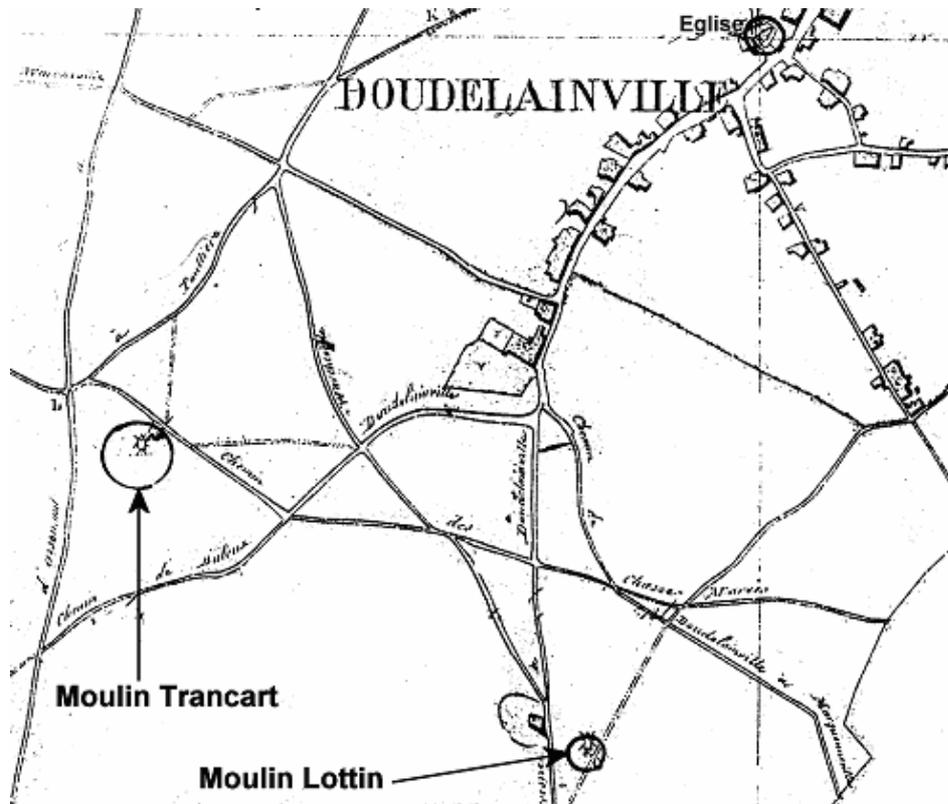
Juin 2000, après une tempête

# CONDÉ-FOLIE :

Le cadastre napoléonien indique deux moulins à vent sur le territoire de la commune, l'un à Condé au lieu-dit les Garchettes, l'autre à Folie avec présence de bâtiments au lieu-dit au Moulin de Folie coince entre les lieudits les Croupes et la Vallée du Beau Mulet en bordure du chemin d'Airaines.



# DOUDELAINVILLE



Le plan cadastral de 1833 montre les lieux d'implantation dans la section C, dite des Douze et du fond de Saint Maxent, des moulins Trancart et Lottin.

Le moulin Lottin se trouve non loin du chemin de Fresne à Doudelainville. Étienne Lottin en est meunier en 1829. En 1833, Étienne et Isidore Lottin qui habitent au village sont meuniers, Auguste Lottin qui demeure à Forceville est aussi meunier

Le moulin Trancart se situe sur le chemin des chasse-marées. Pierre Paul Trancart en est meunier en 1828, son fils Pierre le seconde en 1845, le moulin et la maison attenante sont annoncés démolis à coup sûr en 1893.(peut-être en 1886), les propriétaires en étaient encore imposés pour l'année 1881.

Un document non daté note l'existence ancienne d'un sentier au village appelé sentier du moulin du guide.

Au cimetière, une inscription sur la plaque en cuivre d'une vieille croix en fer forgé indique encore en 2002 :

« ICI  
REPOSE LE CORPS  
DE JUDITHE-ADÉLAÏDE  
DUCHAUSOY, DÉCÉDÉE MEU-  
NIÈRE À DAUDELAINVILLE  
LE 25 9<sup>BRE</sup> 1825, AGÉE DE 66 ANS

REQUIES CAT IN PACE »



# ÉRONDELLE

Les écrits et les cartes sur les moulins de Bellifontaine ne sont pas rares. Nous avons cependant souvent du mal à faire des recoupements au sujet des diverses informations recueillies. Le cours de la Bellifontaine a été modifié, les tourbages ont changé l'aspect du paysage.

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'abbé Le Sueur publie une notice historique sur le village dont il est le curé. Cette notice se termine par quelques données sur les moulins : « En 1651, d'après un bail que m'a procuré M. R. Crusel, il y avait, à Éronnelle deux moulins à eau, l'un à bled, l'autre à huile. Le premier devait être celui de Becquerel, encore existant quoique inutilisé, l'autre devait se trouver aux abords du marais : car alors la rivière de Bellifontaine traversait ce marais dans un lit qui se voit encore et qu'on appelle 'rivière morte'. Un troisième moulin fut créé au XIX<sup>ème</sup> siècle, et activé par la chute des eaux de la rivière d'Éronnelle qui prend sa source aux osières, 'à ch'pur Cristome', et de la Bellifontaine dérivée rejoignant la première au lieudit 'l'isle'. Ce moulin servit d'abord à moudre du bled, puis à laver le fil de coton et à le sécher, enfin à activer un atelier de corderie. Aujourd'hui, il est converti en habitation et ses roues démontées. »

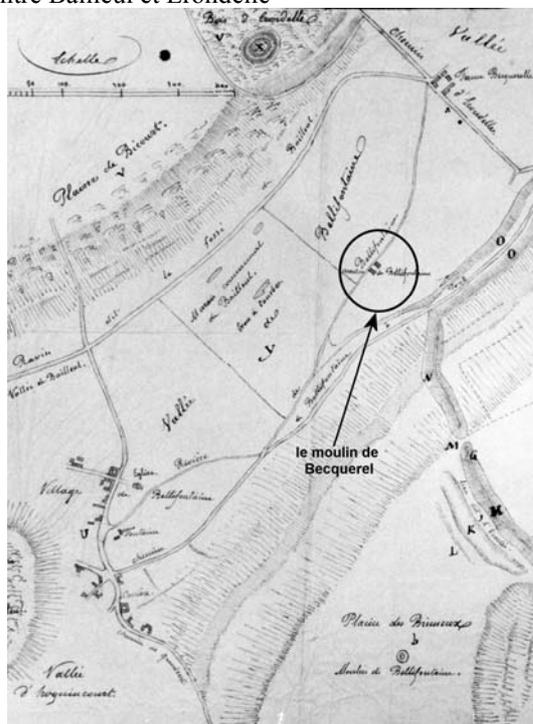
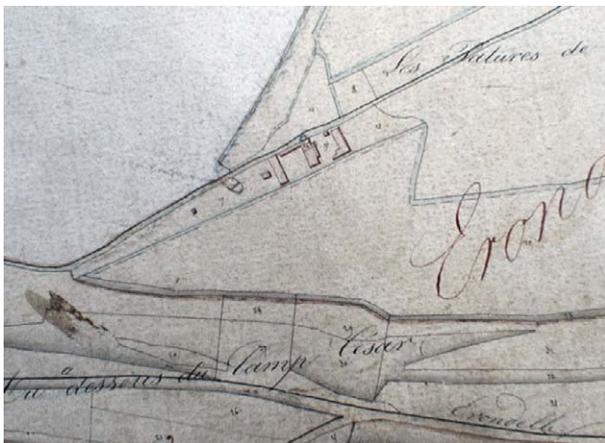
Réponse faite par la municipalité de Bailleul, à un questionnaire : « 1788, 31 mars, M. d'Applaincourt, seigneur de cette paroisse, se plaint d'être trop imposé, notamment à cause d'un moulin à l'eau, qu'il est obligé d'entretenir, à cause d'une petite fontaine qui flue chez lui, lequel moulin n'est affermé que 350 livres, et qu'il n'en reçoit qu'à peine de quoi entretenir le moulin, la rivière et la fontaine, qui se trouve souvent remplie par les eaux étrangères, qui arrivent de temps à autre » (ADS C2139). Peut-être s'agit-il du moulin présent sur un plan de 1774, présent aux Archives départementales situé sur une rivière appelée rivière du moulin, coulant le long d'une rue appelée rue Verte.

Le relevé statistique de 1901 indique un moulin à vent, nous n'en avons trouvé trace.

Un registre des comptes du Syndicat de la Bellifontaine donne le nom des propriétaires des moulins (appelés usines) sur la Bellifontaine en 1863, il s'agit de : Cholomé au moulin de Becquerel avec 676m de remous et de Magnier au moulin d'Éronnelle pour 1186m de remous, ce dernier est banquier et réside à Abbeville. Ce document nous permet d'avancer le classement suivant pour les moulins d'Éronnelle :

## LE MOULIN DE BECQUEREL :

Voici le plan du moulin à eau de Becquerel. Il en reste encore aujourd'hui quelques vestiges en contrebas de la D93 entre Bailleul et Éronnelle à proximité de la rivière. Ce plan est extrait du plan cadastral de 1833 de la commune de Bailleul, L'autre plan daté de 1822 positionne le moulin entre Bailleul et Éronnelle



En mai 1868, le maire de Bailleul expose au conseil que le meunier de Becquerel, en faisant le curement de la source de Bellifontaine, a comblé avec les immondices, l'abreuvoir communal et qu'il est impossible aux bestiaux, non seulement de pouvoir y descendre comme auparavant, mais qu'il est encore impossible de pouvoir y puiser de l'eau sans de grands dangers, et prie le conseil de vouloir bien l'autoriser à poursuivre en justice ledit meunier Tholomé pour

avoir comblé l'abreuvoir communal qui est destiné à rendre de grands services pour alimenter les pompes à incendie en cas de sinistre.

Le 30 septembre 1881, le sieur Duvauchelle Célestin, meunier demeurant à Long, propriétaire d'une usine située sur la Bellifontaine à Becquerelle, commune d'Érondelle, demande l'autorisation de rétablir la roue de son usine et la fixation du point d'eau qui lui est nécessaire en amont et en aval. L'usine du pétitionnaire qui appartenait autrefois au sieur Brunel a été réglementée par ordonnance royale du 13 février 1842 prescrivant l'établissement d'une vanne de décharge de 1m de largeur et de 0.30m de hauteur accompagnée d'un déversoir de superficie de 2m de largeur. L'usine ne fonctionne plus depuis 11 ans. Ce moulin appartenait effectivement à M. Dorémus.

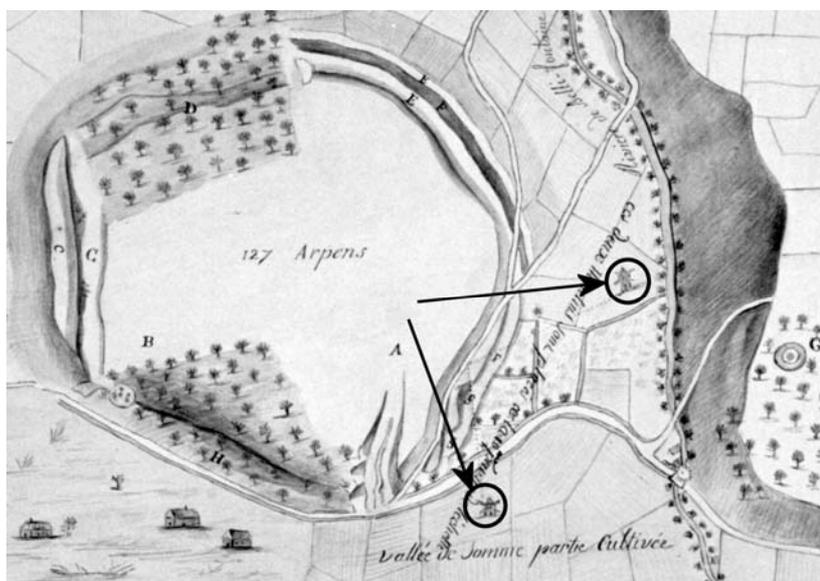
En septembre 1899, Oscar Sellier est meunier à Becquerelle, il se plaint du mauvais état de la rivière qui le force au chômage. Il demande que les travaux nécessaires soient exécutés de la source jusqu'à l'usine Tirmont.

### LE MOULIN D'ÉRONDELLE :

Le 17 janvier 1859, Boniface Tellier, extracteur de tourbe écrit : « M. Magnier est le propriétaire actuel du petit moulin à blé du hameau d'Airondel, établi sur le ruisseau de Bellifontaine. La petite riviérette se trouve totalement sans eaux depuis le mois de février dernier ; le moulin dit de Becquerel établi sur le même ruisseau en amont de celui d'Airondel est au chômage faute d'eau depuis cette époque. ». Quelques jours plus tard, M. Magnier écrit : « il y a 20 ans le moulin d'Érondel avait la force de deux paires de meules, par suite des tourbages dits de la Gâtelette, les sources des terres environnantes ont considérablement baissé d'intensité ; il en résulte un grand préjudice pour la chute du moulin ». M. Magnier est souvent en désaccord avec les chanvriers qui détournent dans leurs prés l'eau de la rivière afin de favoriser le rouissage du chanvre.

Le 8 juillet 1881, M. Édouard Tirmont, maire, filateur, demande au préfet l'autorisation de reconstruire les ouvrages régulateurs de l'usine qui sert à mouvoir sa filature, située sur la Bellifontaine, car ils sont dans un mauvais état et ceci conformément aux prescriptions du décret du 26 mars 1851. Cette usine appartenait depuis 1851 au sieur Tholomé, elle était constituée d'un barrage de décharge de 2m d'ouverture libre et 1.60m de hauteur, accompagné d'un déversoir de superficie de 2m de largeur. Cette usine fut incendiée en 1863. En mars 1882, une plainte est établie par les habitants d'Érondelle, appuyée par le conseil municipal, car depuis le relèvement de 80 cm du déversoir, un pont de la commune menace ruine, les plantations d'arbres communaux sont compromises, plusieurs logements sont inhabitables et des propriétés riveraines sont submergées tandis que d'autres ne peuvent plus être cultivées. En avril 1882, l'ingénieur ordinaire réfute ces réclamations car les ouvrages ont été établis dans les conditions prévues. Le préfet suit son avis le 29 avril 1882 et en informe le sous-préfet qui transmettra l'information aux intéressés. En août 1883, M. Tirmont dénonce qu'en amont de son usine, des buses de dessèchement ont été mal posées par les extracteurs de tourbe Joly, Douay et Guillot, ce qui nuit à son usine en diminuant le débit de l'eau. Le préfet demande aux intéressés, le 10 décembre 1883 de réparer et de rendre étanches leurs buses. Le 26 septembre 1893, on signale que le moulin de M. Tirmont est fermé depuis 2 ans. En effet les locaux de la filature de chanvre ont été détruits par un incendie. Elle est en reconstruction. Le moulin n'a pas subi de préjudice. Au décès de M. Tirmont, en 1899, M. Prudhomme se fait acquéreur de l'usine, la retenue du moulin est abaissée de 50cm. En 1903, la retenue est complètement enlevée et l'écoulement des eaux se fait librement. Ce moulin était situé sur la rive gauche de la Bellifontaine, sur le chemin allant de Bailleul à Bray, non loin (50m en aval) du pont construit en 1905 sur la Bellifontaine.

(Ces renseignements proviennent des Archives départementales n : 99S282)



Plan non daté du camp romain indiquant l'emplacement de deux moulins à eaux d'Érondelle

# FONTAINE-SUR-SOMME

## LA CHARTE DE FONTAINE :

En l'année 1282, les articles 6 et 12 évoquent les devoirs du seigneur et des habitants de Fontaine au sujet du moulin banal :

*Article 6 : le seigneur de Fontaine sera tenu de mettre à son moulin banal un boisseau, un demi-boisseau et une quarte.*

*Article 12 : la commune toute entière paiera chaque année quatorze setiers de blé au seigneur. Les habitants sont obligés de porter moudre leur blé au moulin seigneurial, et de cuire leur pain au four banal. (un setier vaut environ 150 litres)*

## LE MOULIN À EAU

Citons l'abbé Lesueur dans sa monographie sur Fontaine : « Le village doit son nom aux nombreuses sources qui jaillissent de son sol. L'une d'elles, au XIII<sup>e</sup> siècle, était assez abondante pour faire tourner la roue du moulin Clabaut. Dans le tome 3 de l'histoire de Fontaine, il est dit que le précédent moulin à eau était appelé moulin Clabaut, qu'il était situé dans la rue qui porte encore ce nom, sans doute en souvenir de la vieille roue qui tournait en geignant et grinçant, comme si elle avait toujours été occupée à colporter des médisances et à 'clabauder' Vers 1620 le moulin tombe en ruines ; l'eau de la fontaine, qui sert à alimenter le moulin, n'est probablement plus assez abondante pour justifier des réparations ; le seigneur de Fontaine ne le fait pas relever.

## LE MOULIN DU CARTEL :

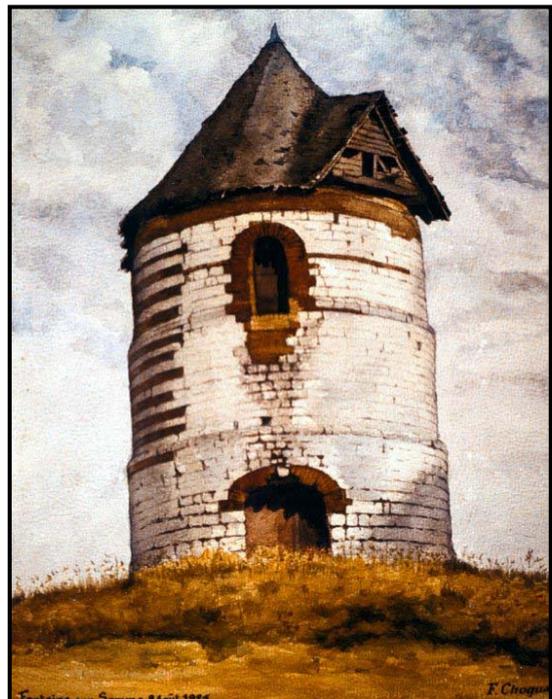
Dans le bulletin 107 du syndicat d'initiative, Gilberte Wable évoque le moulin à vent en bois tournant sur son axe. Situé sur le Cartel, « *il fut renversé un jour de tempête, et ses meules ont roulé, dit-on, jusque dans les rues de Fontaine, en dévalant la cavée. Ce moulin pouvait dialoguer avec son compère, le moulin en pierre qui se trouvait en face, en haut de la cavée de la Motte* »

## LE MOULIN DE PIERRE :

Extrait du bulletin n°25 du syndicat d'initiative : « ... *par la transaction du 21 décembre 1625, le marquis de Halluin de Wailly (seigneur de Fontaine) s'était réservé la banalité de son moulin. La banalité était à l'époque féodale une servitude qui consistait en l'usage obligatoire et public d'un objet appartenant au seigneur. En vertu de ce droit, les seigneurs pouvaient obliger leurs censitaires (c'est à dire ceux qui leur payaient un impôt appelé cens) à moudre leur grain, cuire leur farine, pressurer leurs fruits au moulin, au four, au pressoir seigneurial, que le seigneur était de son côté, obligé de tenir en bon état, ainsi que les chemins y conduisant.*

*Vers 1620, le seigneur de Fontaine fait construire un moulin à vent près de la cavée de la Motte et du chemin des Croisettes, au-dessus de la carrière entre le château seigneurial et le Grand Bois. L'emplacement est excellent : le moulin reçoit tout les vents du pourtour, et il est en relation visuelle avec le Camp César de Duncq, celui de Mont Caubert à l'Ouest, et celui de l'Étoile à l'Est.*

*Le nouveau moulin de Fontaine est fort beau. Rond, aux murs énormes, il dresse de façon imposante sa forme légèrement oblique, son diamètre se réduisant progressivement vers le haut par redans successifs. Il est fait d'un bel appareillage en damiers, selon une technique déjà employée pour l'église de Fontaine, au siècle précédent. Les blocs de craie jointifs, très blancs, alternent avec des blocs faits de silex aux teintes fondues, passant de l'ardoise au bleu, de l'outremer au noir. Régulièrement des ceintures de briques d'un beau rouge terne encerclent le moulin. Le toit mobile, qui peut tourner avec le vent, est pointu, couvert d'écaillés de bois, et les grandes ailes, vêtues de leur rude coutil, tourment et nourrissent de leur force l'arbre et la grande roue dentelée de bois. Les énormes engrenages de frêne tout neufs grincent et ronflent aux caprices du vent. Du cœur du moulin sort le gai bourdonnement des meules au travail, et par la porte grande ouverte, par la fenêtre haut placée, des rayons de soleil entrent ; la poussière de froment y danse. Un meunier est là ; blanc de farine, travaillant avec de grands gestes mesurés par une longue habitude. En 1665, Louis Pierru le tient en roture, avec le journal de terrain sur lequel il est bâti, pour 150 livres de cens par an, payables au seigneur de Fontaine en deux termes égaux au jour de Pâques et*



*de Saint Rémy, avec le quint denier en cas de vente, cession ou transport.*

*Messire Charles Maximilien de Halluin, qui a fait construire le moulin, entend bien se réserver le droit de banalité, et pour ce faire, contraindre les habitants de Fontaine à porter leur blé uniquement à son moulin, moyennant une certaine somme.*

*Les habitants de Fontaine n'obéissent guère. Ils prétendent m<sup>me</sup> n'y être en aucune façon obligés. Maximilien de Halluin fort irrité use d'un moyen extrême pour réduire à l'obéissance ses paysans insoumis. Il envoya, disent les archives communales, ses gens de guerre nuire à discrétion et tourmenter les habitants, brûler trois ou quatre maisons.*

*Un procès s'ensuit. On fait une enquête. Charles Pignier est nommé enquêteur et examinateur pour la sénéchaussée et Philippe Lefebvre, procureur audit siège, pour les habitants. On finit par s'arranger, et on transige le 8 mars 1674 : 'par cette transaction, les habitants reconnaissent que de tout temps, ils avaient été tenus de porter moudre leur blé et autre grain au moulin banal de la seigneurie, qu'ils le feront désormais, encore que ce soit un moulin à vent, à la charge toutefois qu'ils ne seront tenus d'attendre audit moulin à moudre leur grain plus de 24 heures, tant par défaut de vent, ou que l'on rebatte les meules, ou que l'on y travaille ou pour quelque autre cause ou occasion que ce soit ; leur étant loisible ledit temps passé d'aller moudre où bon leur semblera ; comme aussi à leur charge que lorsque le meunier aura rebattu, rafraîchir ses meules, il sera tenu de les reffleurir de bled à lui appartenant, avant que aucun desdits habitants soit tenu d'y laisser moudre son grain ; ne peut semblablement ledit meunier prendre plus d'un boisseau sur seize, et du moins à proportion, et à cet effet, il est tenu d'avoir les mesures jaugées et marquées de la sénéchaussée de Ponthieu. Si désormais lesdits habitants négligent de porter leur grain, le seigneur les y fera contraindre, le tout à peine de saisie des grains et des bêtes qui les porteront, et d'amende et d'emprisonnement'*

*Les gens de Fontaine n'acceptent ces conditions qu'en murmurant et en se promettant de ne pas les respecter après un certain laps de temps et dès que l'occasion s'en présentera. C'est ce qui arrive finalement ; le 4 mars 1725, le marquis de Mailly élève des plaintes à ce sujet et veut de nouveau contraindre les habitants à porter leur grain au moulin banal. Malgré les avertissements réitérés du bailli, ceux-ci refusent opiniâtement. Ils sont condamnés par la justice personnelle du marquis. Ils font appel de cette sentence à la sénéchaussée. Une enquête est ordonnée. Les commissaires veulent les faire transiger et accepter les conditions du marquis. Les habitants de Fontaine refusent, mais sont condamnés de nouveau à Abbeville. Avec énergie, ils ne se tiennent pas pour battus et en appellent devant le parlement de Paris.*

*Le syndic de Fontaine écrit à M. Royer, procureur au Châtelet, rue de la Parcheminerie à Paris, et lui expose le cas. Celui-ci lui répond le 1<sup>er</sup> juin 1727 la lettre suivante : 'Monsieur, l'on m'a remis les copies des pièces que vous m'avez envoyées ; la pièce la plus utile est l'enquête dont vous m'envoyez copie. Si vous en avez l'original, il faut me l'envoyer, car je ne puis me servir en justice d'une copie qui n'est point authentique, et à laquelle on ne peut ajouter foye. Si vous avez toute la procédure qui a été faite pour paraître à cette enquête, il faut aussi me l'envoyer. Cette affaire me paraît de conséquence, et n'est point à négliger. Il y a deux faits pour lesquels je vous prie de m'instruire : le premier, si après l'enquête faite, il y a eu quelque jugement définitif ; le deuxième, si depuis 1625 que la transaction a été passée, elle a été exécutée, c'est à dire si les habitants ont été moudre au moulin à vent. Si cette transaction n'a point été exécutée, je soutiendrai qu'elle est prescrite par le laps de cent années qui se sont écoulées sans exécution. Ce sera un moyen qui, joint aux autres, dérangera les prétentions de monsieur le marquis.'*

*Mais les habitants de Fontaine ont beau vouloir par tous les moyens possibles, s'affranchir de cette obligation, ils n'y parviennent pas. Le marquis est trop dans son droit selon la coutume de ce temps-là. Les gens de Fontaine sont finalement condamnés à porter moudre leur grain au moulin banal sous les peines prévues par la coutume et les dépens.*

*La suite de l'histoire du vieux moulin, moins agitée sans doute, se perd dans les brumes du souvenir. On se rappelle pourtant que, jadis, les meuniers se transmettaient les nouvelles de moulin en moulin avec un code secret dans la disposition des ailes. D'Eaucourt à Fontaine ; il fallait peu de temps pour qu'un fait soit connu, et déjà retransmis.*

*Aujourd'hui le moulin n'est plus qu'un tas de débris. Il y a quelques années encore, on pouvait y monter par le chemin creux qui y conduisait. Taillée dans la craie, au flanc de la vallée, la cavée de la motte, toute ravinée par les pluies, y grimpeait, raide, bordée d'un rideau couvert d'une épaisse fourrure d'herbe sèche. Après un dernier raidillon, dans la grande paix des champs, le moulin dressait sa haute silhouette avec, à l'arrière plan, la vaste étendue plate balayée par les vents. Il avait déjà perdu son toit et ses ailes. Mais la muraille avait gardé sa taille imposante et sa blancheur. Au crépuscule même, un reste de lumière semblait sortir des pierres et donnait au moulin une teinte fantomatique. Quelques marjolaines, quelques touffes d'herbes agrippées dans l'argile du mur se balançaient au vent, cachant un peu les grandes blessures du moulin, et les lézardes profondes qui devenaient chaque hiver plus graves. Longtemps, il a été la relique du village, le témoin du temps qui passe. On y gravait des dates, des noms, des initiales.*

*Puis, on passait près de lui sans le regarder pour ne pas voir à quel point il s'effritait. Il était encore temps de le sauver, avant même qu'il devienne dangereux. Aujourd'hui il n'est plus qu'un tas de décombres.*

Un article de Paul Roy paru dans le tome LII du bulletin des Antiquaires de Picardie 1967-1968, nous apporte quelques précisions : le beau moulin de Fontaine était bâti en pierre : il figurait sur la matrice cadastrale de 1811 ; l'instituteur, secrétaire de mairie m'a décrit les péripéties de sa disparition. «*durant la guerre de 39-40, le moulin qui servait d'étable, fut le théâtre de combats entre les sénégalais qui s'y étaient retranchés et les allemands. Ceux-ci y*

mirent le feu ainsi qu'à la ferme pour briser cette résistance. Depuis 1902 ; la foudre l'avait endommagé et, la meule à farine était alors hors d'usage, il n'avait plus servi qu'à préparer de la mouture. À l'intérieur on lisait encore les inscriptions de 1848. » Pierre Pierre avait hérité du moulin de son père en 1841. Fulgence Tillier utilisait en 1860 le moulin de Fontaine. Émile Tillier en fut le dernier meunier.



Gilberte Wable dans le bulletin 110 du syndicat d'initiative, en 1994, évoque le moulin de pierre lors d'une promenade dans la rue de la Motte. Arrivée sur le plateau elle écrit : « Voici donc l'emplacement de notre vieux moulin, qui fut construit au milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, et dont aujourd'hui il ne reste plus rien qu'une vague bosse de terrain, en haut du chemin, couverte d'herbes folles, de broussailles, et entourée de quelques sapins. Essayons au moins d'en faire ressurgir l'image ! Il était cylindrique et trapu, plus large à la base qu'en haut, avec deux redans successifs formant des étages. Il avait été conçu pour résister à toutes les bourrasques, en pierres blanches façonnées de façon presque cubique, cerclé et rapiécé et rapiécé de briques rouges. Avant la guerre de 1940, il avait son toit conique en écailles de bois, qui tournait sur lui-même pour mieux s'orienter au vent, et sur les ailes longues presque jusqu'à terre, mais qui ne tournaient plus, frémissaient encore des lambeaux de coutil. Quelques-uns se souviennent encore de Tillier ch'magnier, du magnifique massif de lilas qui était le régal de l'âne d'éch magnier, et du calvaire qui regardait vers l'église de Fontaine. On avait peut-être dressé un calvaire près du moulin pour protéger et bénir le blé, le futur pain, ou pour faire une halte bien méritée au temps où les processions faisaient lentement, et en chantant le tour des calvaires. Pendant la guerre, les allemands ont miné le moulin, parce qu'il pouvait servir de nid de mitrailleuses. Dans l'explosion, tout le pan du côté de Pont-Rémy est tombé. Alors, le temps et les intempéries ont fait leur œuvre : comme un tonneau éventré, il ne se tenait plus. La végétation, le gel, les averses ont grignoté les pierres à découvert, et peu à peu, les éboulis ont formé un tas arrondi, formant le gros dos sur ses souvenirs et l'insondable folie des hommes. »

Section patrimoine des Amis du CIS  
vendredi 7 juin 2002 – salle des fêtes d'Allery

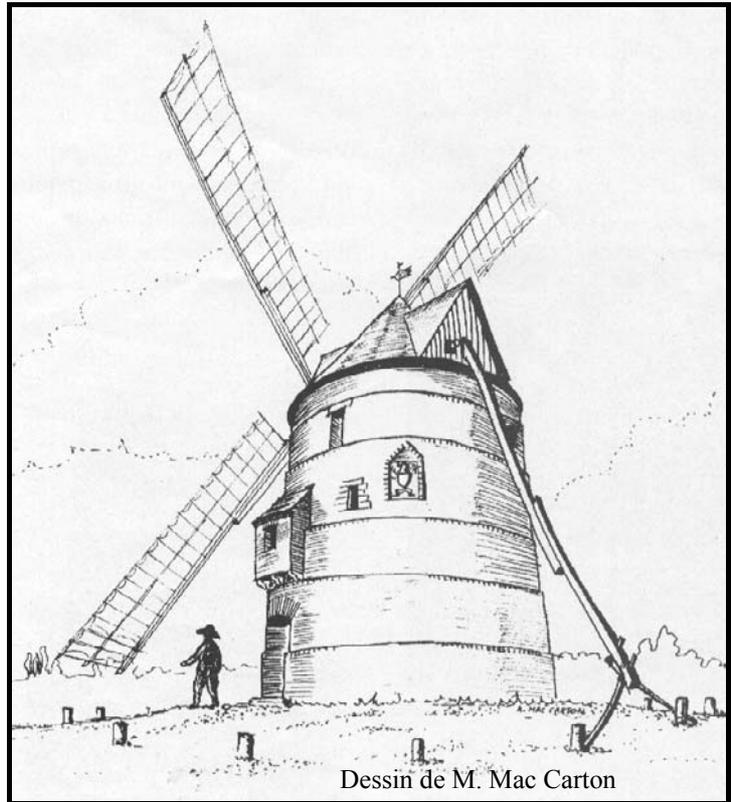


Photos de la maquette du moulin de pierre de Fontaine réalisée par M. Mac Carton et carte postale envoyée en 1910, improprement localisée à Longpré

# FRUCOURT



ADS 14FI25/4



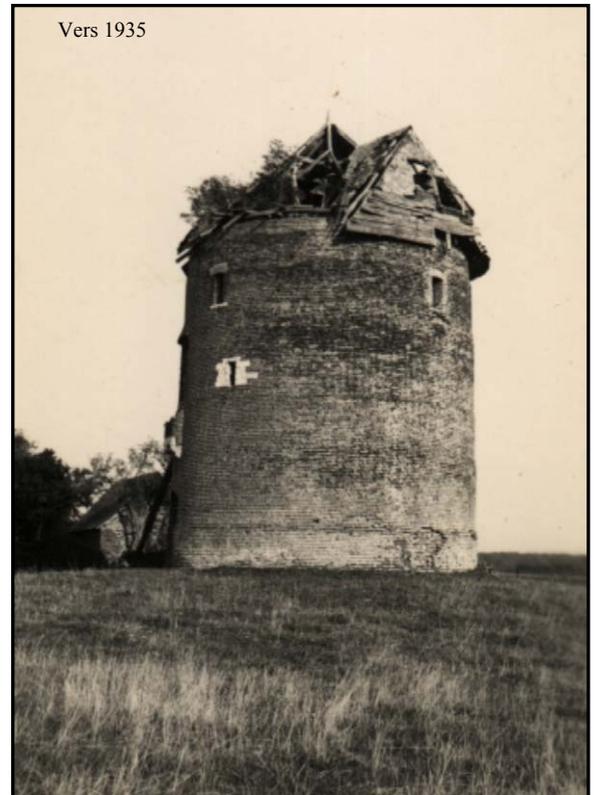
Dessin de M. Mac Carton

Les amis des moulins picards dans un article nommé Moulins de Picardie présentent le moulin de Frucourt : « Le moulin fortifié en briques, s'élève dans la campagne au sud du village en direction de Citerne. Au-dessous des armoiries martelées de la famille de Montomer, le visiteur peut encore lire la date de 1641 tracée en briques noires. En raison de l'insécurité qui régnait à cette époque, on comprend que le moulin fut fortifié car il pouvait servir de poste d'observation avancée pour le château et résister à une troupe de maraudeurs. Les murs, d'une épaisseur d'un mètre à la base, étaient surmontés d'un toit à calotte tournante, solidaire des ailes de type flamandes. Les deux portes placées l'une en face de l'autre et assez larges permettaient à une bête de bât chargée de pénétrer à l'intérieur du moulin, sans être gênée par le mouvement des ailes. Une seule de ces deux portes a conservé les traces de mâchicoulis. Les meules désormais gisent au rez-de-chaussée après l'effondrement de l'intérieur du moulin. Le moulin avait peu de place pour son activité en raison de l'importance des meules de type française de deux mètres de diamètre. C'est probablement pour cette raison que des logettes subsistent dans l'épaisseur du mur à hauteur de l'étage, permettant de stocker quelques sacs de blé. Elles devaient à l'origine, sortir en excroissance sur l'extérieur du moulin, comme l'attestent les 'corbeaux' de pierres blanches, l'amorce de toiture au-dessus de ces ouvertures ainsi que les briques de couleurs différentes qui correspondent à un rebouchage ultérieur. Le moulin est classé à l'inventaire des monuments historiques. »

Dans le tome XXIII du bulletin des antiquaires de Picardie, M. de Franqueville écrit au sujet du moulin de Frucourt : « C'est le seul exemple de ce genre. Murailles très épaisses, entièrement en briques cuites au bois, même les cinq retraits qui graduellement diminuent le diamètre de la tour. Quelques pierres s'aperçoivent seulement à l'encadrement de certaines ouvertures étroites et toutes très élevées au-dessus du sol. Cette bâtisse est percée de deux portes dont l'une est surmontée d'une bretèche à demi écroulée en briques, supportée par 3 corbeaux de pierres formant mâchicoulis, rappelant celle qui existe à l'église de Berck, au-dessus de l'entrée. Des armoiries martelées, celles des Monthomer, d'après M. des Forts, sont placées dans une sorte de niche saillante. On ne distingue plus que quelques ornements déchiquetés : feuillages ou lambrequins. Une autre pierre semble avoir servie de cadran solaire. La date de 1641 formée par des briques vernissées, se lit sur la façade côté route. On ne doit pas s'étonner de trouver cet aspect de forteresse donné à un simple moulin. L'insécurité était grande à cette époque dans les campagnes et nombreux étaient les églises, châteaux défendus eux aussi par quelques mâchicoulis ou par de légères tourelles. »

Autre description : « un moulin fortifié s'élève sur le territoire de la commune mais à une certaine distance du pays, relié au château et à l'église par un souterrain, permettant aux habitants de se cacher lors des invasions. Les murs ont une épaisseur de un mètre ... »

Notons que dans l'église du village fut inhumé Charles Dumet le 3 mai 1723 ; âgé de 4 ou 5 mois, il est mort dans le moulin de Frucourt, il était le fils de Jean-Baptiste Dumet, meunier. Comme on sait que n'importe qui n'était pas enterré dans l'église, on voit l'importance qu'avait le meunier dans la société de ce temps-là par cet honneur rendu.



Ce moulin seigneurial a été inscrit à l'inventaire des monuments historiques en 1931. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, il fonctionnait encore. Le dernier meunier, Cyrille Piédecoq est décédé le 17 janvier 1927 à l'âge de 75 ans tué par son taureau.

Propriété privée longtemps abandonnée, le moulin fut racheté par le conseil municipal de Frucourt en 1995, puis par la communauté de communes de la région d'Hallencourt le 30 septembre 1999. Dans le cadre l'action culturelle, elle reprit le projet de la commune de Frucourt de le restaurer. Un plan de rénovation totale du moulin et la mise en valeur du site s'élève à environ 1.700.000F. 3 phases de travaux sont alors prévues :

- enlèvement des gravats et récupération des meules, pièces de bois. Mise en place d'une toiture provisoire, restauration des maçonneries en élévation avec restitution de la bretèche ;
- restitution de la charpente et couvertures en tuiles plates, restitution des ailes ;
- traitement des abords (d'après un article de L'Éclairer du Vimeu).

Actuellement la première phase de maçonnerie est terminée. La deuxième phase charpente, couverture, portes, fenêtres et mécanisme de meunerie est lancée.

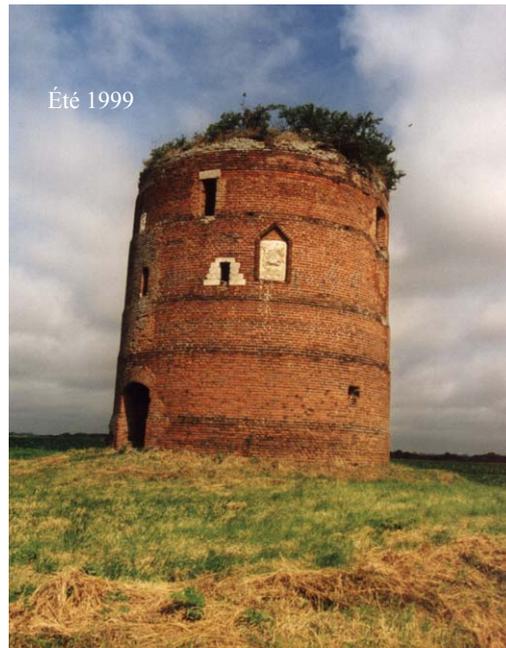
Voici quelques éléments du projet de restauration :

- le principe de restauration à l'identique constitue la base du travail, dans les limites de connaissance de l'état antérieur qu'il comporte.
- la forme de la toiture est connue. L'essente de châtaignier constitue le matériau de couverture. La calotte pivote sur la tour du moulin, grâce à des rouleaux en bois, alignés sur le faitage du mur. Sur ce point, il est probable que le système initial était un rail glissant en bois. Ce système n'a pas été retenu car très difficile à faire pivoter.
- les ouvertures (sauf les portes) sont traitées de manière à laisser passer la lumière naturelle (donc vitrées). Les portes sont composées de lames à languettes, avec écharpes et traverses à l'arrière.
- deux bretèches existaient à l'origine sur les faces nord et sud. Au sud, elle a été remplacée par une fenêtre, au nord, des vestiges existent toujours qui permettent de la restituer. Construite en maçonnerie identique à celle du moulin, elle sera couverte d'essentes de châtaignier.

- l'organisation intérieure est directement liée au fonctionnement et à l'utilisation du mécanisme de meunerie. Le mécanisme d'origine est sans doute un mécanisme traditionnel actionnant une paire de meules. Ce mécanisme a peut-être été modifié au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, faisant travailler deux paires de meules (plus petites que les anciennes). Ce système expliquerait les niches creusées dans l'épaisseur des murs (l'encombrement des deux paires de meules est en effet important. De plus, il existe bien deux paires de meules de type ancien (monolithiques et de diamètre important de plus de deux mètres) qui seraient trop massives pour fonctionner dans le système du 19<sup>ème</sup> siècle.

- le mécanisme retenu pour le projet est donc de type traditionnel : un arbre moteur (actionné par les ailes) qui entraîne un rouet, une lanterne puis une paire de meules.

- les ailes sont de type flamand, c'est à dire symétriques. Seul le côté gauche est muni d'un lattis. Celui-ci est composé de barreaux ou échelons, reliés par trois longues lattes appelées cotret. Le lattis possède une courbure spéciale qui permet une meilleure prise au vent : l'angle va en s'accroissant vers la tête des ailes. Les ailes sont munies de voiles, appliquées sur la surface du lattis. Autrefois en toile de lin, elles sont aujourd'hui fabriquées en textile synthétique (polyanil) ou un mélange de synthétique et de coton.



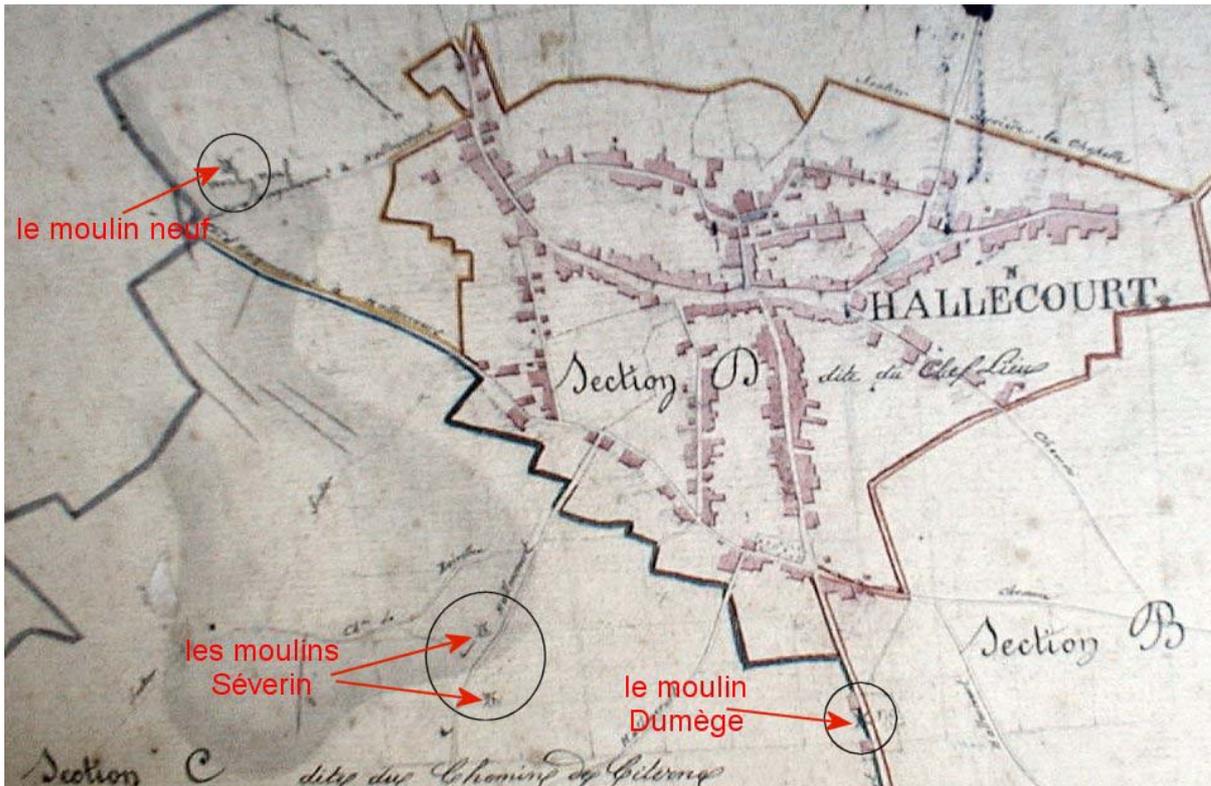
# HALLENCOURT

Les 8, 9, 10 et 11 mai 1986, les Amis du CIS d'Hallencourt ont réalisé une exposition sur les moulins. À cette occasion, sous l'initiative de Jean Passérieux des recherches ont été entreprises. Les renseignements suivants proviennent essentiellement de cette étude.

L'existence de cinq moulins semble acquise et on suppose l'existence de deux autres :

- les deux moulins Séverin, le moulin Dumège, le moulin neuf ont seuls leur emplacement indiqué sur le cadastre de 1833 et un plan de 1878. D'autre part, un lieudit nommé le moulin à huile présent sur le plan de 1833 peut laisser supposer l'existence d'un moulin, mais il n'est pas figuré, certainement a-t-il déjà disparu à cette date.

- la tradition orale suppose l'existence de deux autres moulins : le moulin Deneux situé derrière la chapelle Notre-Dame et un autre moulin situé vers le lieudit la bosse d'Airaines.



## LE MOULIN NEUF :



Un plan de février 1836, le situe sur un sentier partant d'un chemin reliant Hallencourt à Hocquincourt (la route actuelle), plus précisément ce sentier prenait naissance à 325m de la chapelle Sainte Marguerite, et on accédait au moulin par un sentier d'une cinquantaine de mètres.

Une transcription du procès verbal effectué par le bureau cantonal d'Hallencourt le 22 janvier 1827 (extraits) nous donne quelques renseignements antérieurs à ce plan : le 28 décembre 1826, incendie de la maison et des bâtiments du sieur Paschal Jacob au lieudit le moulin neuf situés à peu de distance de la commune d'Hallencourt. Interrogé, ledit Jacob déclare à peu près cela : « depuis le 21 dudit mois de décembre jusqu'à l'époque de l'événement, j'ai habité et fréquenté la maison, j'en suis sorti ledit jour 28 décembre sur les 4 heures et demi de relevée, pour m'en retourner à Hocquincourt où je demeure depuis environ 6 mois, je n'y avais point laissé de feu et je n'en avais jamais fait dans la maison depuis que j'en étais en jouissance, la cause de l'incendie ne peut être due qu'à la malveillance mais je n'ai aucun soupçon. Les bâtiments incendiés ainsi que le moulin qui en dépend appartiennent à M. Wattebled, propriétaire à Abbeville »

## LES MOULINS SÉVERIN :

Ils se situaient sur le chemin appelé le chemin de la Porte, maintenant chemin d'exploitation prenant naissance dans la rue des Rainvillers et passant à proximité du bassin de réception des écoulements des eaux ; plus précisément dans la partie de ce chemin situé au delà du chemin appelé le riot aux renards. On ne sait rien du premier moulin Séverin, sinon qu'il était placé sur la gauche de ce chemin en se dirigeant vers Mérélessart.

Le second moulin Séverin, situé sur la droite de ce chemin, un peu avant le précédent est mieux connu, il en existe deux cartes postales dont une tirée à partir de la photo reproduite ci-dessous. Sa construction daterait des années 1760 et il fut détruit en 1911. Il est connu sous le nom : 'Molin de ch'thot Sueu' du nom de son propriétaire.

Son nom Souverin peut venir de son propriétaire Vincent Séverin, meunier à Hallencourt en 1834 et sixième plus imposé de la commune.



Hallencourt - le moulin Sueu

En voici la description faite en 1986 : « Le moulin Sueu est l'un des deux moulins Séverin. La charpente était en bois de chêne, le toit en bois de bouleau fendu en petites plaquettes, l'ensemble mécanique en bois d'orme, la denture en pommier. L'ossature des ailes était en chêne et recouverte d'une toile munie de cordages permettant de régler la vitesse selon la force du vent, elle était transmise de l'intérieur par un régulateur à boules. La partie basse du moulin était en charpente de chêne, il y avait un axe appelé pioche. Le moulin était posé sur cet axe qui lui permettait de tourner ses ailes au vent par le moyen d'une pièce de charpente appelée queue. L'escalier était relié à cette pièce de bois. La queue mesurait de 6 à 7 mètres. On y attélé un cheval pour faire tourner l'ensemble. Le moulin Sueu avait deux meules : la meule de dessus dite meule tournante, la meule du dessous dite meule dormante. La meule du dessus était percée d'un trou en son centre, par lequel, au moyen d'une trémie, le grain tombait entre les deux meules. La farine et le son tombaient sur les côtés maintenus par un ensemble en bois de chêne, ensuite la farine et le son descendaient dans plusieurs tamis appelés bluterie qui mettaient la farine d'un côté et le son de l'autre. Puis ils étaient mis en sac. M. Pierre Lourdelle se souvient qu'en 1907 (il était alors âgé de 7 ans) le moulin Sueu était un lieu de rendez-vous des jeunes du village : M. Richard Maillard, Paul Deneux, Fernand Berger, Alphonse Doyen, Marcel Malivoir, Roland Michaux, Marcel Canaple allaient les soirs d'été 'cacher z'ourlons', c'est à dire attraper les hannetons qui proliféraient à cet endroit et auxquels on attachait une patte à un fil pour les faire tourner dans les airs. M. André Cordellier se rappelle avoir vu fonctionner ce moulin, et surtout des injonctions du meunier qui lui disait : « éne't'approche poa tchot, tu porroai rchuvoère éch'l'aile su t'tête »



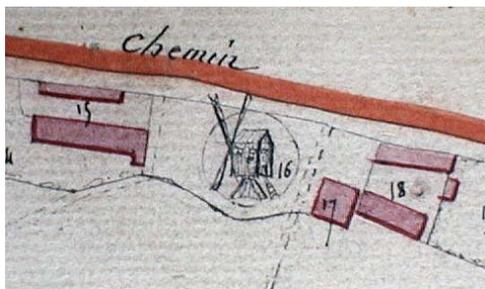
Le dernier meunier fut M. Sueur dit ch'tchot Sueu, il cessa ses fonctions vers 1907. Il eut un fils Arthur Quint dit 'Ratacouaille' qui habita la maison de son père dite 'moéson de ch'magnier' adjacente au moulin jusqu'en 1920. Le moulin fut démonté en 1910 par Léon Barbier. En 1911, il ne restait plus aucun moulin à Hallencourt.

On peut noter qu'en 1986, à l'endroit de ce moulin, alors devenu pâture, propriété de M. Lucas, les amis du CIS d'Hallencourt dégagèrent une meule du moulin qui servait de couvercle à un puits très profond et la remplacèrent par une dalle de protection en béton armé. Transportée dans un premier temps dans la cour de la salle des fêtes, cette meule est visible dorénavant place du 8 mai 1945. (photo ci-contre)

### LE MOULIN À L'HUILE :

Peut-être est-ce moulin : on relate le 22 mars 1832, qu'un incendie a consumé un moulin à vent du meunier Toussaint Mairet, propriétaire du moulin à Hallencourt.. Celui-ci était hypothéqué car il avait emprunté au sieur Wattebled, propriétaire à Abbeville. Le sieur Mairet est réduit de ce fait à la plus grande misère et se trouve dans un état de déconfiture complet, le moulin n'étant pas assuré. La caisse des incendiés lui fournira cependant un secours simple de 4597F. Sueur Jean-Baptiste et Louis Pierre Isaac d'Allery, ont perdu dans cet incendie le premier pour 100F et le second pour 200F de graines de minette, desquelles on devait extraire de l'huile.

### LE MOULIN DUMÉGE :



Ce moulin était situé à proximité de la route d'Allery, sur la droite de la route en se dirigeant vers ce village à quelques dizaines de mètres de l'embranchement de l'actuelle rue du moulin, un peu avant la maison de M. Robert Blondin (dite à ch'molin). Une citerne en indiquerait encore l'emplacement. Dans un journal de 1848, on lit que le 1<sup>er</sup> juillet, au milieu d'un orage qui éclata sur notre commune, vers 8 heures du matin, la foudre tomba sur un moulin appartenant à Mme Alexandrine Dumeige ; après avoir abattu un des volants, la foudre frappa le moulin et elle causa de grands dommages. Un des fils de la meunière, jeune homme de 15 ans, qui se trouvait dans les environs du moulin au moment de l'orage, chercha un abri n'ayant pas,

heureusement pour lui la clef pour entrer, il s'établit contre la prote même du moulin. 4Épouvanté du fracas occasionné par la foudre, il se sauva à toutes jambes. Il ne lui est rein arrivé du reste. La perte s'élève à plusieurs cents francs. »

Ce moulin était connu au 19<sup>ème</sup> siècle sous le nom de moulin Farrotte.

S'agit-il du même moulin lorsque le 10 mai 1844, le sieur Dumeige Jean Louis meunier à Hallencourt perd son moulin à vent estimé 4545F dans un incendie dont la cause est imputée à la malveillance ? Il n'a plus de moyens d'existence, il ne possède ni ressources, ni facultés. Heureusement son moulin était assuré à l'assurance générale. 70 dal de blés et 6 sacs, le tout estimé 99,50F appartenant à des clients d'Hallencourt et de Wanel furent aussi incendiés. Ou encore peut-être est-ce celui de Jacques François Dumège, meunier à Hallencourt en 1834 et neuvième plus imposé de la commune (encore meunier en 1855) ?

#### LE MOULIN DENEUX :

En 1986, Pierre Lourdelle et André Cordellier précisent qu'à une centaine de mètres, derrière la chapelle Notre Dame aurait existé un moulin, connu sous le nom de moulin Deneux.. Ils tenaient cette information des habitants de l'époque 1910-1915.

#### Autres moulins supposés :

Les mêmes personnes et Madame Geneviève Berger rapportent qu'à un endroit situé entre les deux chemins d'Allery aurait existé un moulin. MM. Cordellier et Lourdelle tiennent cette information des habitants de l'époque 1910-1915 et Madame Berger de son père Oswald qui la tenait lui-même de son grand-père. On peut constater dans le prolongement de la rue des Canadiens, sur la droite de ce chemin qui permet de relier Allery, un lieu légèrement surélevé sur une dizaine de mètres de diamètre et très empierré.

#### Moulin seigneurial

L'existence d'un moulin seigneurial au lieudit le Fond d'Airaines est confirmée par l'estimation des biens du dernier seigneur d'Hallencourt, le comte de la Fontaine Solar, effectuée en floréal de l'an II : « *Fond d'Airaines : un moulin à vent et une maison composée d'une cuisine, chambre, une petite grange et une écurie bâtie sur 2 journaux et demi de terrain, occupé par François Dumeige, tenant d'un côté à Jean Maillard et autres, d'autre côté à la commune de Bihécourt et autres, d'un bout au chemin d'Allery à Hallencourt et d'autre bout à Pierre Deneux* ». Il est estimé à 6000 livres. (ADS L1283)

#### Évaluation cadastrale du 13 avril 1834 :

L'assemblée forme deux classes pour quatre moulins à vent. Elle met en première classe le moulin de Vincent Séverin, section C, n°458 et celui de M. Dumeige, section A n°16. La seconde classe est composée de Vincent Séverin, section C, n°570, situé au lieu-dit Entre les Chemins de Mérélessart et de celui de M. Jean-Baptiste Leroy, situé section A n°197.

Il est également question d'un moulin appartenant à Lesueur Antoine François, situé près du chemin d'Hallencourt à Sorel au lieu-dit Les Échartis, section A n°252. Ce moulin pourrait être le moulin Deneux dont on parle ci-dessus.

(À noter, la bonne correspondance de référence cadastrale pour les moulins Séverin et Dumeige avec ce qui a été dit auparavant.)

#### Quelques meuniers :

Le 15 novembre 1785, François Vincent meunier décède à l'âge de 56 ans.

Le 25 mars 1788 meurt Louis Dumeige meunier.

En 1791 meurent Jacques Boutillier et Jean-Baptiste Lecat meuniers.

Le 25 prairial an 9 meurt François Dumeige meunier.

En 1843, les meuniers sont Jacques Dumeige, Vincent Joseph Célestin, Leroy Martin Blond et Jean-Baptiste Malivoir, ils font tous partis des 25 plus imposés de la commune.

Louis Florentin Deneux, né à Hallencourt en 1823 et Alexandre Désiré Lesueur, né à Yzengremenr en 1826 sont meuniers à Hallencourt dans les années 1850.

Leroy Blond était meunier au Moulin Neuf à Hallencourt en 1853.

Léon Dumeige, meunier, demande sa réhabilitation à l'occasion d'une condamnation à un mois de prison, prononcée le 23 juin 1858, pour outrage public à la pudeur. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande, considérant que l'union qu'il a contractée peu de temps après la condamnation, avec la jeune personne complice du fait qui a motivé sa condamnation, a effacé aux yeux de la société, l'odieux qui s'attachait à ce fait.

En 1875, Clément Malivoir et Léon Dumeige étaient meuniers de même qu'Edmond Dumeige en 1871.

Alexandre Lesueur est encore meunier en 1878, il est alors le quinzième plus imposé de la commune.

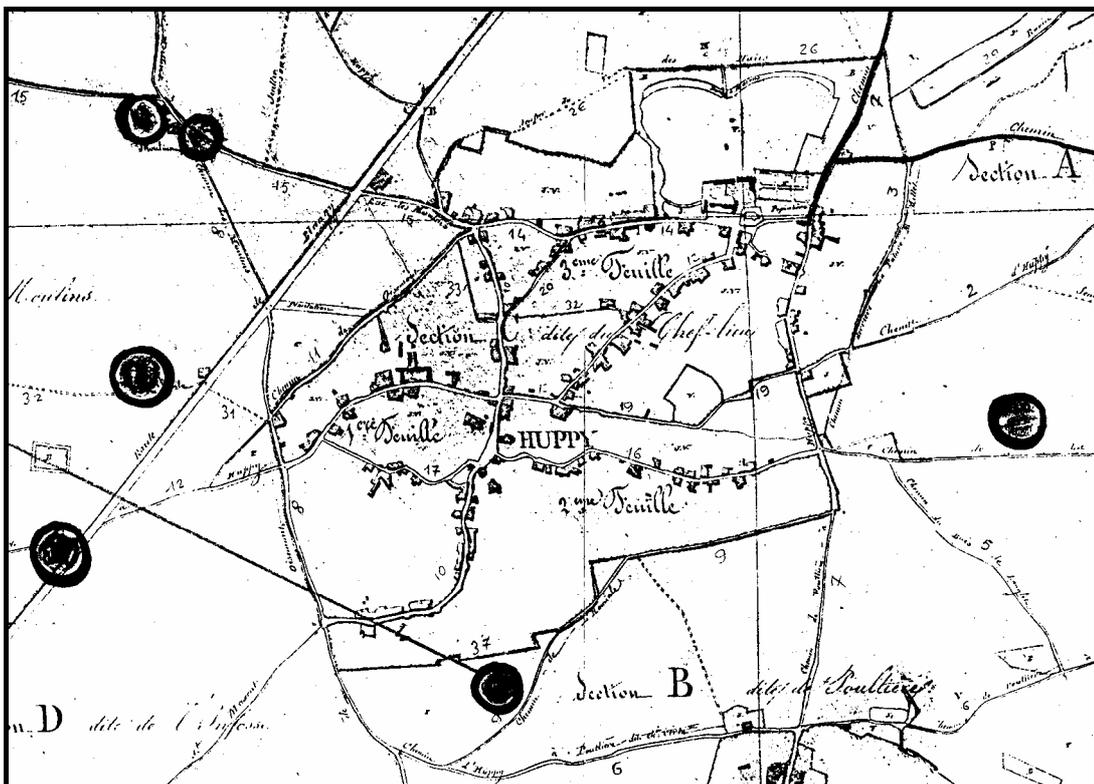
# HOCQUINCOURT

Un moulin était situé à la sortie du village, sur le bord droit de la route qui mène à Citernes, une fois atteint le plateau. En juillet 2002, dans une pièce de blé, une zone à une dizaine de mètres de la route, envahie par une plante envahissante difficile à éliminer dont le nom latin est *Reynoutria japonica* (renouée) en est l'emplacement supposé.

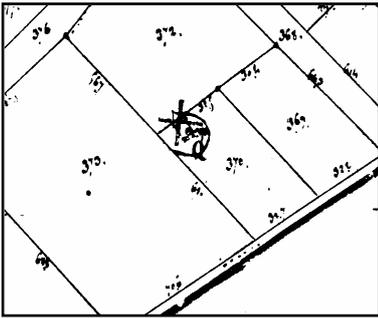


# HUPPY

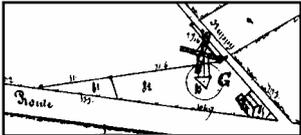
Le plan cadastral de septembre 1835 donne l'implantation de 6 moulins à vent sur le territoire de Huppy :



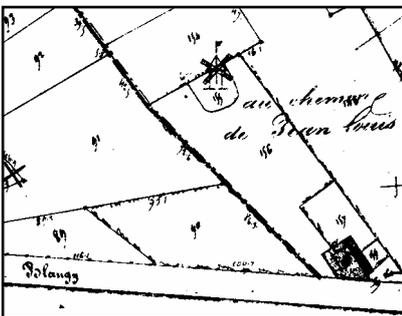
Plus précisément :



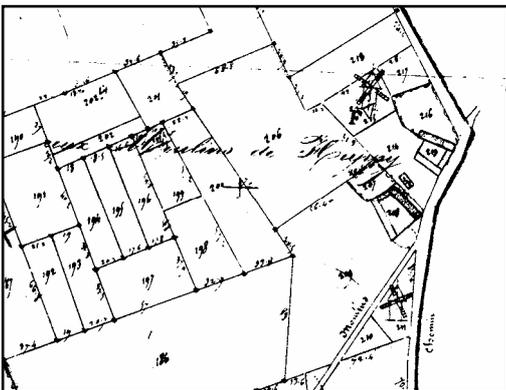
Ce moulin est situé le long du chemin de la Trouée, à 500m de son intersection avec la rue des Juifs



Celui-ci est situé sur le chemin d'Onicourt à Huppy, non loin de la Grande Route de Blangy à Abbeville, non loin du lieudit le moulin à l'huile

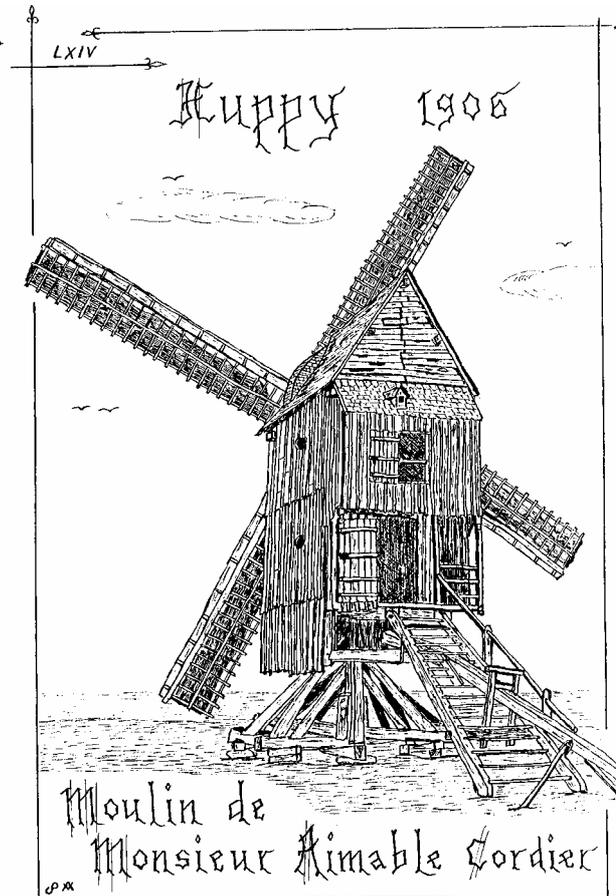


Ce moulin situé à 500m du moulin précédent, en allant vers le lieudit les Huit du Bel Air, au lieudit au chemin de Jean Louis



Deux autres moulins sont situés à 150m l'un de l'autre et à 600m du précédent, le long du chemin de Tours au lieudit aux moulins de Huppy. L'un des deux moulins est connu sous le nom du moulin de Ch' Cousy.

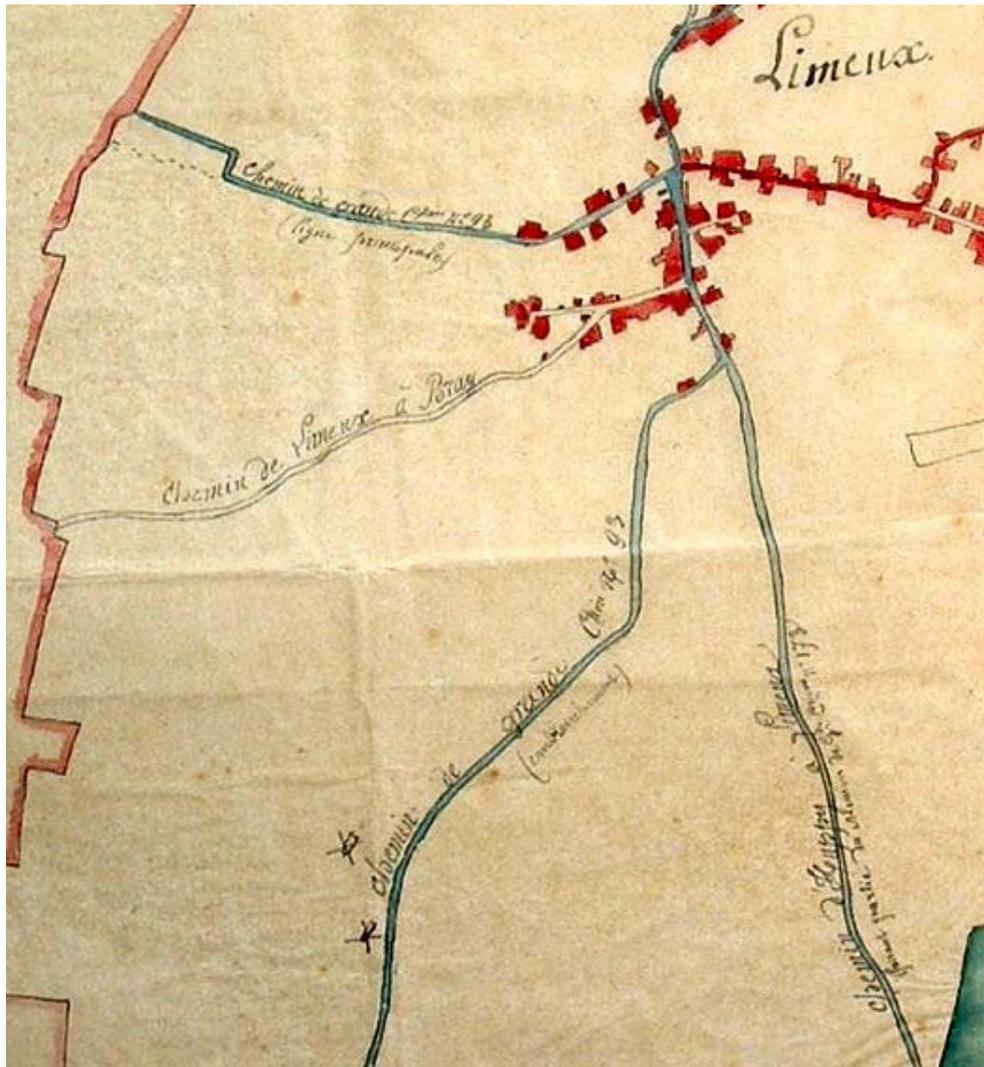
Un autre moulin est situé à proximité du chemin de l'Homiole, en voilà ci-contre, un croquis réalisé par Claude Piette. Ce croquis provient d'une photo appartenant à madame Thérèse Bouly. Aimable Cordier, meunier du moulin était le frère d'Oswald Cordier, le dernier meunier du moulin de Saint-Maxent.



# LIERCOURT

Un puits très profond, situé dans un champ cultivé, dont l'ouverture est cachée par une dalle semble trahir l'emplacement du moulin Ignace, qui a donné son nom au lieudit sur lequel il était implanté.

# LIMEUX



Cet extrait d'un plan de 1878 indique la présence de deux moulins à vent situés à proximité de la route qui mène à Moyenneville alors appelée chemin de grande communication n°93.

# LONGPRÉ-LES-CORPS-SAINTS

Un document de janvier 1205 provenant du manuscrit de Baluze indique les termes d'un acte épiscopal de Richard, évêque d'Amiens, confirmant les possessions de Notre-Dame de Longpré :

... « si l'un des chanoines envoie son blé au moulin, il sera moulu sans intervalle, après le grain qui est sous les meules. »

... « Je, Hugues de Fontaines fait savoir à tous présents et à venir, que je, visant à l'accroissement de l'église Notre-Dame de Longpré, lui ai conféré le moulin et la maison, constituant toute la tenure que Hubert de Longuet et son fils Gautier avaient tenue de mon père, Aléaume de bonne mémoire, de ma mère Lorette et de moi à Longpré, je les ai achetés de leur héritière Emma et de ses héritiers, pour le bien de ladite église, au prix de 55 livres-parisis. L'église les possédera donc de la manière suivante :

- Ainsi, mon successeur et moi nous rechercherons, pour le moulin de Longpré, tout ce qui touche à la grosse charpente et nous l'amènerons audit moulin à nos frais : l'église fera tout l'ouvrage, dans la forêt comme dans la ville : elle fournira les meules, les conduites, les marteaux, les chevilles, les fuseaux, les auges ; elle réparera le fer à moulin s'il se brise, elle nous rendra les offices d'un meunier, avec un cens de 12 deniers.

- Le grand fer nouveau sera fait à frais communs. Ainsi donc l'église recevra, à raison de la mouture, le 4<sup>ème</sup> boisseau, après paiement de la dîme de toute la mouture et autres affectations en usage ...

L'énumération des droits concédés à l'église continue et à la fin est prévu le cas où un autre moulin serait élevé dans la ville de Longpré ou ses appartenances : l'église en ferait comme pour le présent, et y aurait droit de mouture.

Extrait d'une minute du notaire Delasaux (ADS 78H40) « Le 1<sup>er</sup> mars 1777, le marquis de Louvencourt, seigneur de Longpré et son épouse déclarent et reconnaissent être débiteur en leur qualité de seigneurs de Longpré envers les dames prieures et religieuses du couvent de Notre-Dame de Moreaucourt, ordre de Fontevrault établies et demeurant en la ville d'Amiens d'une rente ou redevance foncière d'un muid de bled mesure d'Abbeville pour chacun an au jour de Saint Rémy à prendre sur le moulin dudit Longpré, le dit bled à 10 sols près du prix du septier de maison du marché d'Abbeville, laquelle rente de redevance foncière de la quantité cy-dessus exprimée, lesdits seigneurs promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre sans division et sans discussion sous les renonciations de droits requises et de rendre le paiement aux dites dames de Moreaucourt par chacun an au jour de St Rémy suivant et conformément à la transaction du 4 février 1366 passée entre les dites dames religieuses et Robert Dreux seigneur dudit Longpré aux deux sentences des requettes du palais des 15 décembre 1632 et 16 juin 1635 rendues la première contre messire Daniel de Boulainvillers vicomte de Dreux et la seconde contre messire Abraham de Boulainvillers seigneur dudit Longpré ... ». Ce moulin seigneurial, confisqué bien national, sera estimé à 10000 livres, il est alors décrit ainsi : « moulin à eau à deux roues avec une maison, chambre occupé par Martin Gauduin »

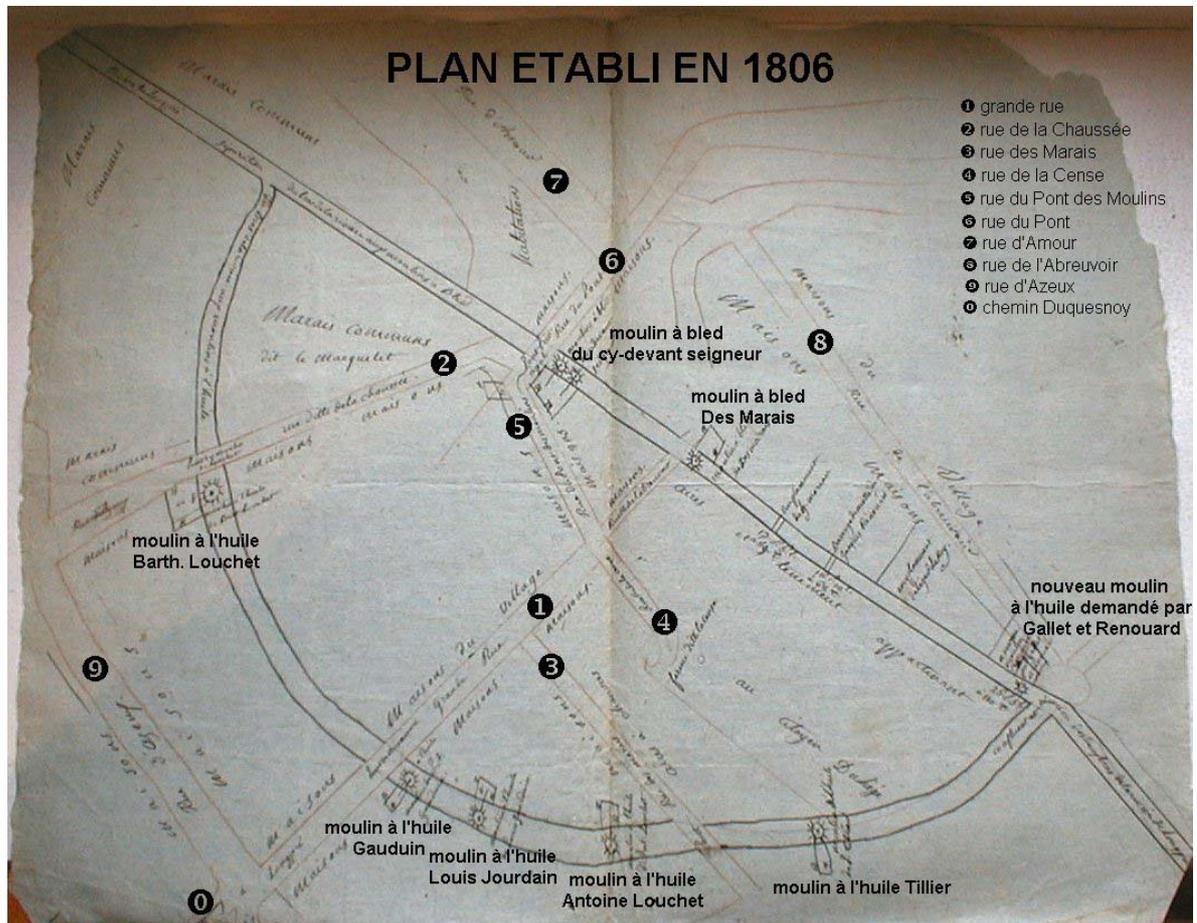
Le plan, situé page suivante, provient des Archives départementales (99S488/4), il indique les moulins situés sur la rive gauche de l'Airaines aussi appelée le grande rivière et ceux implantés sur la rive droite appelée aussi petite rivière ou rivière des Louchet. Ce plan a été dressé à été établi le 19 février 1806 lors d'un procès qui durait depuis le 23 thermidor de l'an II entre le sieur Desmarest d'une part et les sieurs Jacques Renouard (notable) et Victor Gallet (maire) d'autre part au sujet de la construction d'un moulin à l'huile élevé par ces derniers. Des détails de ce procès sont donnés dans un livret présent aux archives départementales (L903) dont voici un bref résumé :

le 14 brumaire an 3, le citoyen Hiacinte Moreau de Longpré demande la permission de construire un moulin à l'huile. Il est autorisé à faire une retenue de 13 pouces 6 lignes vu qu'à 59 toises de distance à l'amont de son emplacement il existe le moulin à blé de Desmarest. Le sieur Renouard désire aussi construire un moulin à l'huile sur un terrain situé à l'aval de M. Moreau dont il est contigu. Renouard ne pourrait effectuer sa construction si Moreau obtenait la permission de faire la sienne. L'inspecteur Lejeune qui à l'administration jugeait que l'établissement d'un moulin à huile fut d'utilité publique, situait plus avantageusement son implantation à l'aval des propriétés de Moreau et Renouard. Mais voilà, Renouard n'attend pas les autorisations et commence les travaux à son moulin, et il est enjoint de démonter les ouvrages faits dans la partie supérieure de la rivière et transfert ses matériaux au lieu désigné par l'ingénieur Lejeune. Le 10 nivôse de l'an 3, Renouard demande l'autorisation et malgré le manque de réponse construit son moulin. C'est alors que Desmarest place une deuxième roue à son moulin destinée à entraîner un moulin à l'huile. Procès et contre-procès s'ensuivront. Mais Moreau n'aura jamais son moulin, alors qu'il avait eu autorisation de construire, certainement avait-il eu moins d'influence dans la tourmente. Les procès dureront entre les propriétaires de moulins. Toutes interventions sur le niveau d'eau, tous travaux aux usines, tous manques d'entretien avaient une incidence sur les usines situées en aval et étaient prétextes à procès, les propriétaires voyant ainsi aussi la possibilité d'éliminer la concurrence. L'épaisseur du dossier (pas loin de 40cm) aux archives départementales relatant ces tracas est révélateur de l'ambiance entre les usiniers.

En 1806, Antoine Gauduin entre aussi en conflit avec Louchet, il écrit à l'ingénieur de l'arrondissement d'Abbeville :

« 1) anciennement, il n'existait à Longpré que trois moulins à l'huile, celui de Gauduin, celui de Louis Desmarest et celui du père du receveur général ; ces trois moulins ont chacun le saut de deux moulins, ayant été battis primitivement à tout autre qui ont pu se construire depuis l'époque de leur origine.

2) celui de Barthélémy Louchet ayant été construit postérieurement à celui de Gauduin, et à très peu de distance d'icelui, attendant aux marais à qui il fait tort par la retenue de ses eaux, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pu prendre que très peu de chute et n'a jamais tourné qu'avec une batterie très légère, ne faisant que très peu de travail. »  
Le 18 novembre 1806, le sieur Louchet Barthélémy rapporte un titre prouvant l'existence de son moulin en 1625.



Les droits et les devoirs des propriétaires étaient bien précisés voici la copie d'un décret impérial de 1850 autorisant les sieurs Prévost et Gauduin et les dames veuve Tillier et Docquoy à maintenir en activité leurs moulins et fixant la réglementation de leur fonctionnement :

*Sous-préfecture d'Abbeville  
Au nom du peuple français*

*Le Président de la République.*

*Sur le rapport du ministre des travaux publics,*

*Vu les pétitions présentées par les sieurs Prévost et Gauduin et par les dames Tillier et Docquoy propriétaires de moulins situés sur la rivière d'Airaines dans la commune de Longprés les Corps (sic) (Somme), à l'effet d'être autorisés à barrer la rivière pour faire réparer leurs usines,*

*Vu les pièces de l'instruction régulière à laquelle l'affaire a été soumise conformément aux circulaires du 19 thermidor an VI et 16 novembre 1834 et notamment les procès verbaux des enquêtes constatant l'absence d'opposition ;*

*Le consentement écrit donné par le sieur Jourdain à l'exécution sur son terrain de divers ouvrages dans l'intérêt des dames Tillier et Docquoy ;*

*Les procès verbaux de visite des lieux et les rapports dressés par les ingénieurs des Ponts et Chaussées le 15 septembre, le 21 octobre 1848, le 13 septembre 1849, les 9 et 23 avril 1850 ;*

*Le plan des lieux et les profils annexés ;*

*L'avis du Préfet en forme d'arrêté, du 14 novembre 1849 ;*

*L'avis du Conseil des Ponts et Chaussées (secteur de la navigation, cours d'eau, usines des 13 février, 22 mai 1850 ;*

*Vu les lois des 20 août 1790, 6 octobre 1791 et l'arrêté du gouvernement du 9 mars 1898 (sic), (19 ventose an VI)*

*Le comité des affaires étrangères, des travaux publics et du commerce du conseil d'état entendu : décrète ce qui suit*

*Moulins des sieurs Pruvost (sic) et Gauduin*

*Article 1<sup>er</sup>*

*Les sieurs Prévost et Gauduin sont autorisés à conserver en activité les moulins qu'ils possèdent sur la rivière d'Airaines dans la commune de Longpré-les-Corps-Saints (département de la Somme)*

*Article 2*

*Le point d'eau de ces usines reste fixé à 80cm en contrebas du milieu du dessus du seuil en grès d'une porte condamnée de la maison du sieur Gauduin et donnant sur la Grande Rue, point pris pour repère provisoire.*

*Article 3*

*Indépendamment de la vanne motrice, il y aura 4 vannes de décharge présentant ensemble un débouché libre de 3,50m  
La sole gravière de ces vannes sera abaissée à 0,90m au-dessous du point d'eau, c'est à dire à 1,70m en contrebas du repère provisoire ;*

*Le sommet de ces vannes sera arasé uniformément au niveau du point d'eau. Il sera établi près du vannage de décharge un déversoir de superficie en bonne maçonnerie, couronné de pierre de taille ayant 4m de longueur et son couronnement arasé au même niveau que le sommet du vannage.*

*Moulin des dames Veuve Tillier et Docquoy*

*Article 4*

*Les dames Veuve Tillier et Docquoy sont autorisés à maintenir en activité le moulin qu'elles possèdent sur la rivière d'Airaines, dans la commune de Longpré-les-Corps-Saints.*

*Article 5*

*Le point d'eau reste fixé à 1,33m en contrebas du repère provisoire consistant dans un clou planté dans un trait de scie pratiqué dans un peuplier d'Italie sur la rive droite à 5m environ en amont de la façade du moulin.*

*Article 6*

*Indépendamment de la vanne motrice, il y aura 3 ou 4 vannes de décharge, présentant ensemble un débouché libre de 3,50m*

*La sole gravière de ces vannes reste fixée à 0,90m en contrebas du point d'eau à 2,23m en contrebas du repère provisoire.*

*Article 7*

*À la suite du barrage actuel, il sera établi un déversoir de superficie en bonne maçonnerie couronné de pierre de taille de 4m de longueur et dont la crête sera arasée au niveau du point d'eau.*

*Dispositions communes aux divers moulins*

*Article 8*

*Dès que les eaux dépasseront le niveau légal de la retenue, les permissionnaires ou leurs fermiers seront tenus de lever les vannes de décharge, de manière à ramener et à maintenir lesdites eaux à ce niveau.*

*En cas de refus ou de négligence de leur part d'exécuter cette manœuvre en temps utile, il y sera procédé d'office à leurs frais par le maire de la commune et ce indépendamment de toute action civile dont ils seraient passibles pour raison des pertes ou dommages résultant de ce refus ou de cette négligence.*

*Article 9*

*Afin de faciliter à l'avenir les moyens de constater les changements apportés à la hauteur des eaux, il sera posé à proximité de la retenue sur un point apparent et de facile accès qui sera désigné par l'ingénieur chargé de surveiller l'exécution des travaux, un repère définitif et invariable, dont le point zéro sera mis en concordance avec le repère provisoire ci-dessus désigné, et auquel seront rapportées toutes les hauteurs des ouvrages hydrauliques.*

*Il sera fait mention de la pose de ce repère dans le procès verbal de récolement des travaux.*

*Article 10*

*Les permissionnaires seront tenus de se conformer à tous les règlements intervenus ou à intervenir sur la police et le mode de distribution des eaux de la rivière d'Airaines.*

*Article 11*

*Les permissionnaires et leurs fermiers sont responsables de la conservation du repère régulateur du point d'eau.*

*Article 12*

*Les permissionnaires ou leurs ayant-causes seront tenus d'effectuer le curage à vif fond du bief de leur retenue dans toute l'amplitude du remous toutes les fois que la nécessité s'en fera sentir ou qu'ils seront requis par l'autorité administrative, si mieux n'aiment les riverains opérer ce curage eux-mêmes et à leurs frais, sauf l'application des règlements particuliers et locaux.*

*Article 13*

*Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.*

*Article 14*

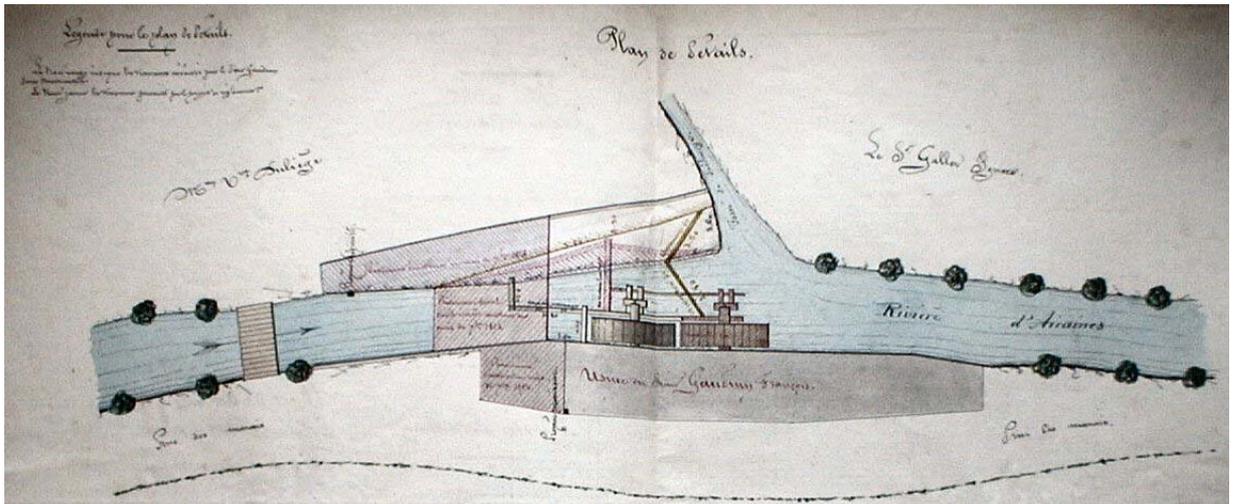
*Les travaux ci-dessus prescrits seront exécutés sous la surveillance de l'ingénieur de l'arrondissement, ils devront être terminés dans le délai de 6 mois à dater de la notification du présent arrêté.*

*Après leur achèvement, cet ingénieur rédigera en triple expédition, aux frais des permissionnaires et en présence des parties intéressées, le procès verbal de récolement des travaux...*

*Fait à l'Élysée, le 24 septembre 1850*

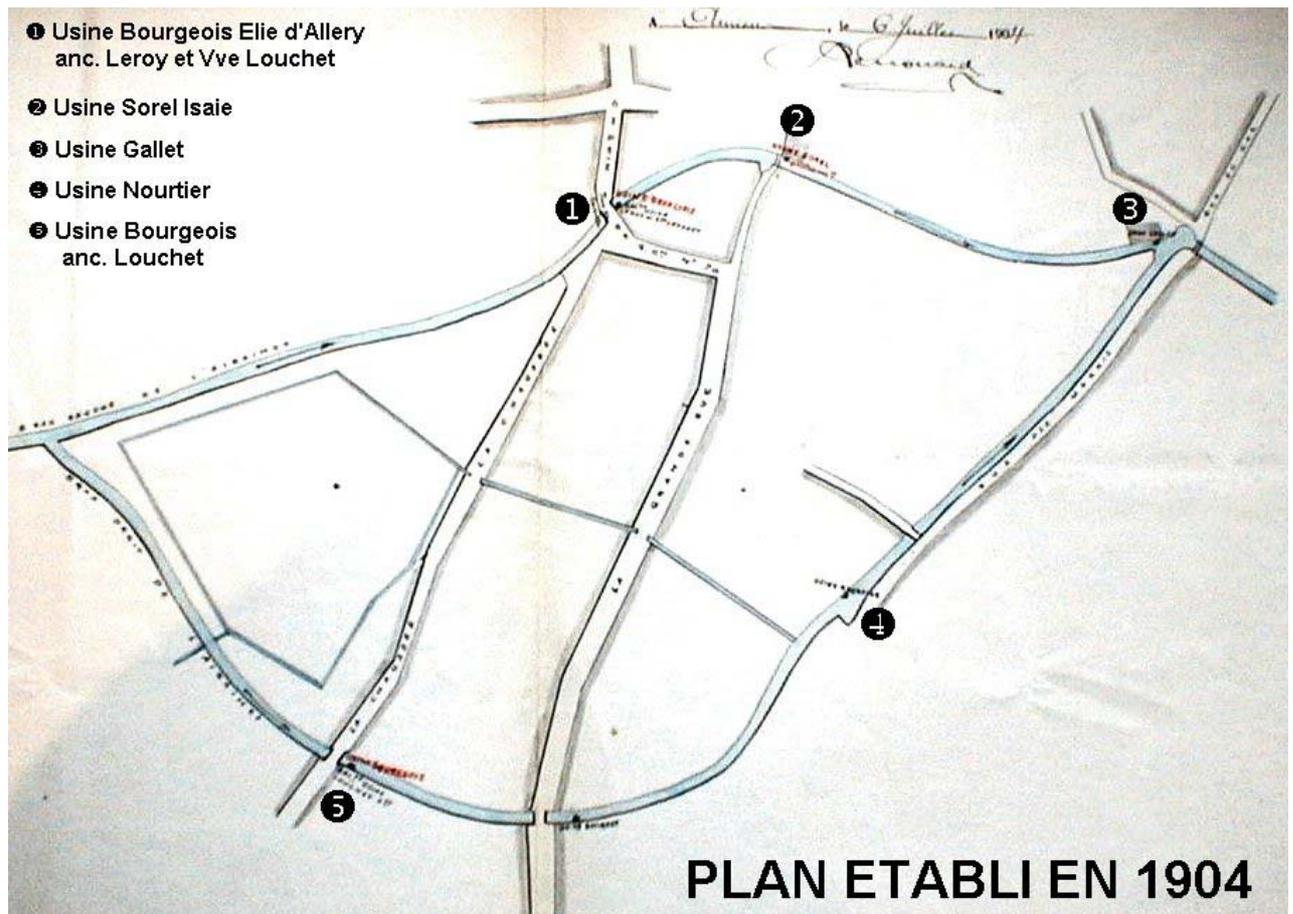
*Signé L.N. Bonaparte.*

Le 16 février 1851, la municipalité fait le constat suivant : 10 grands moulins à blé, en plein exercice, font régulièrement à Longpré chacun 100 hectolitres de farine par semaine. Vingt-deux usines à huile y déploient une industrie très active.



ci-dessus, le plan de l'usine du sieur François Gauduin en mai 1855, autrefois Tellier Docquoy (AD99S488/4)

En 1904, la situation a bien évolué, les propriétaires de moulins sont moins nombreux :



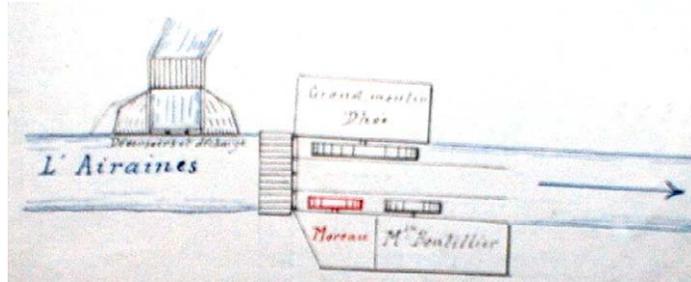
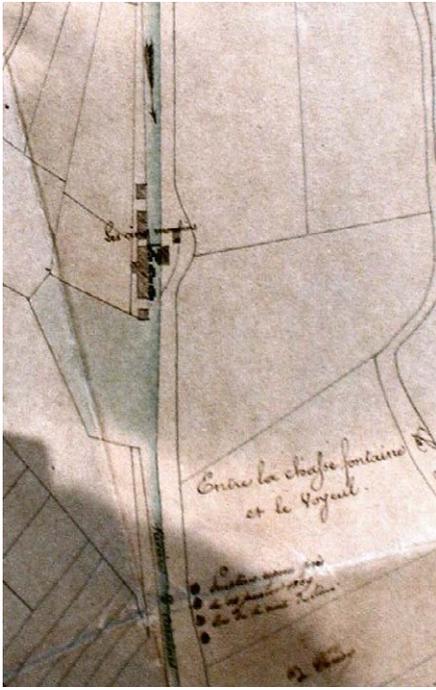
Il faut aussi parler des 5 moulins situés sur l'Airaines à Longpré à la limite du territoire de Condé Folie, non loin du confluent de l'Airaines (appelée l'Eauette) et de la Somme.

Ignace Victor Gallet, Ignace Ducloy père, Ignace Ducloy fils, Charlemagne Gallet, Boniface Moreau, Louis Lecat, Michel Tillier, Louis Ducloy et Raphaël Tillier sont propriétaires de 4 moulins à l'huile et d'un moulin à blé établis à la

sortie du village sur la rivière d'Airaines et mis en jeu par une même chute d'eau. Ils annoncent que le gonflement des eaux retenues par le barrage de Ventelles de Long construit en 1825 se fait sentir jusqu'en aval de leurs usines et diminue considérablement leur activité.

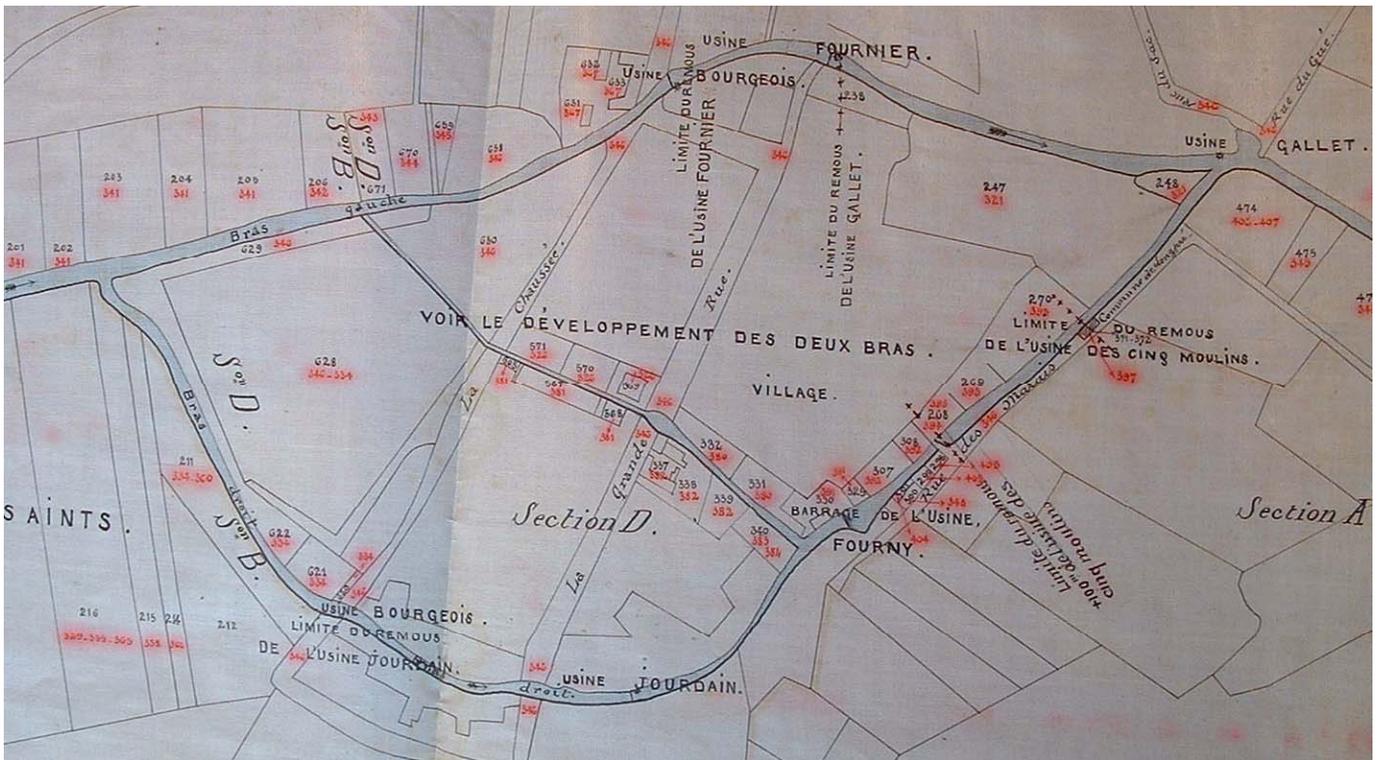
En 1858, les propriétaires des usines des 5 moulins négligeant de se conformer aux conditions du décret du 14 octobre 1852 fixant leurs fonctionnements sont forcés d'effectuer des travaux à leur déversoir ce qui va interrompre leurs activités. Ils signalent ainsi que 20 à 30 ouvriers vont ainsi être privés de leur unique ressource.

En 1885, messieurs Dhée et Boutillier propriétaires des 5 moulins sont autorisés à rétablir la vanne de décharge.

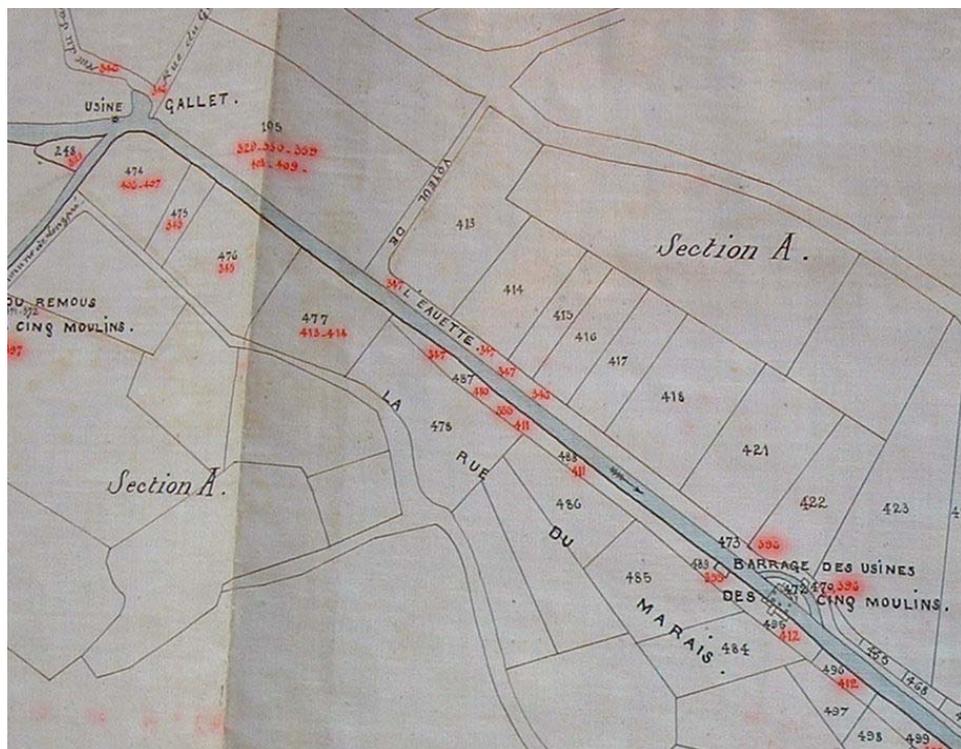
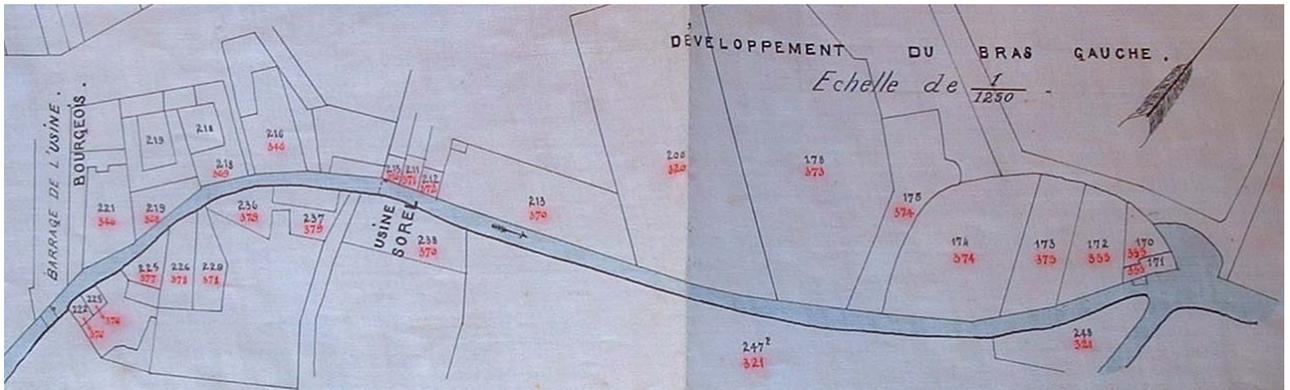
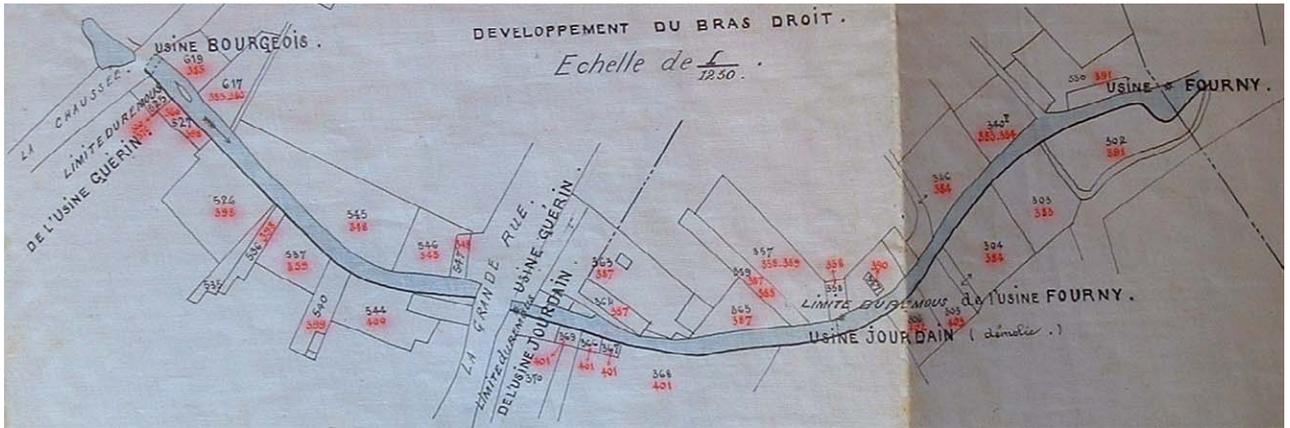


Les cinq moulins en 1859 à gauche et en 1899 ci-dessus  
(AD99S488/4)

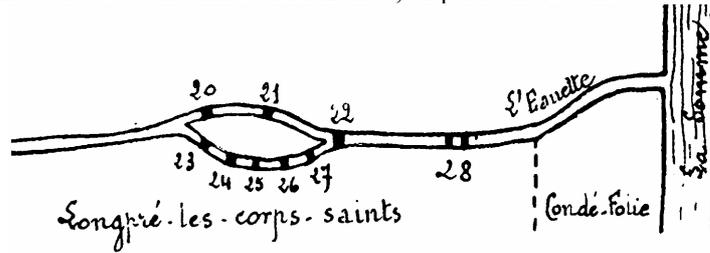
Voici 4 plans datant d'avril 1908, extraits d'un plan de l'Airaines dressé par le sous-ingénieur Renouard dans le cadre de la création d'un syndicat de la rivière. (ADS 99S377001)



Section patrimoine des Amis du CIS  
vendredi 7 juin 2002 – salle des fêtes d'Allery



En 1926, M. Maillard donne la liste des moulins sur l'Airaines, en particulier ceux situés à Longpré



1° Moulin Bourgeois (n°20 sur plan),

Réglementé par l'ordonnance royale du 2 janvier 1844.

Chute : 1,40m ; débit : 530 litres ; puissance : 7,28 kilowatt

Ce moulin en ruines appartenant à M. Bourgeois Élie d'Allery n'a jamais fabriqué d'huile.

2° Moulin Gribbling (n°21 sur plan),

Réglementé par le décret présidentiel du 6 juin 1851.

Chute : 1,40m ; débit : 530 litres ; puissance : 7,28 kilowatt

Cet établissement devenu la propriété de M. Poultier-Cornu de Liercourt eut autrefois une batterie d'huile. C'est à présent un moulin à farine.

3° Moulin Souverain et Docquoy (n°22 sur plan),

Réglementé par le décret présidentiel du 6 mai 1851.

Chute : 1,26m ; débit : 731 litres ; puissance : 8,04 kilowatt

Cette chute actionnait jadis deux batteries à huile. L'établissement situé rue de l'ancienne gare a été transformé en atelier d'ébénisterie.

Ces trois moulins étaient placés sur le bras gauche de l'Airaines.

4° Moulin du Marcelet (n°23 sur plan),

Réglementé par l'ordonnance royale du 22 janvier 1844.

Chute : 1,80m ; débit : 400 litres ; puissance : 7,06 kilowatt

L'unique roue de cet ancien moulin à huile mettait deux batteries en marche. Cette usine a disparu

5° Usine Guérin ou moulin de la Grande Rue (n°24 sur plan),

Réglementée par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1855.

Chute : 1m ; débit : 414 litres ; puissance : 4,06 kilowatt

Cette chute mettait autrefois en mouvement :

- un moulin à farine, actuellement transformé en un atelier d'ébénisterie ;
- une batterie à huile, appartenant au sieur Gallet qui ne fonctionne plus.

6° Usine Clément Louchet (n°25 sur plan),

Réglementée par l'ordonnance royale du 27 mars 1842.

Chute : 0,70m ; débit : 452 litres ; puissance : 3,11 kilowatt

Cet établissement dont la roue actionnait jadis deux batteries d'huile, devenu la propriété de M. Levis d'Airaines a cessé de fonctionner.

7) Moulin de l'impasse Jourdain (n°26 sur plan)

Autorisé par décret présidentiel du 14 octobre 1851.

Chute : 0,50m ; débit : 432 litres ; puissance : 2,12 kilowatt

Cette usine hydraulique qui comprenait une roue et deux batteries à huile il y a cinquante ans, appartient actuellement à M. Docquois et ne fonctionne plus.

8) Moulin Prévost ou de la rue des Marais (n°27 sur plan)

Autorisé par l'ordonnance royale du 5 juillet 1839.

Chute : 1,40m ; débit : 803 litres ; puissance : 11,03 kilowatt

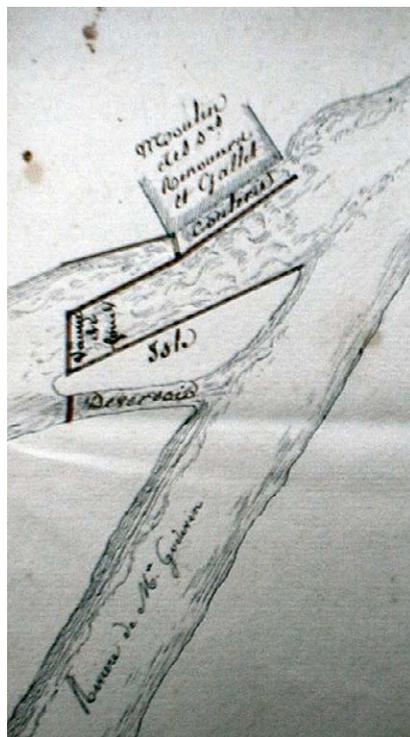
Cette usine dont la roue actionnait deux batteries à huile a été détruite par un incendie.

9) Les moulins du Bas, dits les 5 moulins (n°28 sur plan)

Autorisés par le décret présidentiel du 4 février 1851.

En cet endroit, trois roues actionnaient trois batteries d'huile. Ces huileries et les établissements où elles étaient installées ont disparu.

En 1860, les moulins de Longpré étaient en pleine prospérité, aujourd'hui en l'an 2002, il reste peu de souvenirs présents, seule la roue du moulin Renouard et Gallet est encore visible, comme le montre la photo ci-dessous avec le plan d'implantation de ce moulin datant de 1806 et deux cartes postales:





# MÉRÉLESSART

LE MOULIN DUMEIGE :



Il existait au village un moulin à cage de forme écrasée (type Saint-Maxent). L'intérieur se divisait en trois étages : en haut le mécanisme, au centre les meules et en bas la bluterie. Une cheminée existait dans un coin. (Les vieux moulins de Picardie, M. Amédée de Franqueville, bulletin des antiquaires de Picardie, tome XXIII).

Ce moulin, qui a donné son nom à un lieudit du village, aurait brûlé en 1956, plus aucune trace des bâtiments ni du moulin n'existe.

## LE MOULIN TRANCART :

Autre moulin à avoir donné son nom à un lieudit : le moulin Trancart.

Contrairement au moulin Dumeige, moulin sur pioche, le moulin Trancart était un moulin-tour en bois comme son voisin le moulin Bouly à Citernes. La toiture seule changeait selon le vent, elle roulait sur une pièce de bois de pommier arrondie et fortement graissée de suif, appelée jante à cause de sa ressemblance avec une roue.



La famille Trencart nous a autorisés à photographier la seule représentation connue du moulin de ses aïeux. Cette peinture a été réalisée par Michel Beauvais, habitant Amiens, originaire du village de Mérélessart.

D'après M. Trencart le moulin fut démoli en 1925. Le dernier meunier fut Oscar Trencart qui était également boulanger. Son frère Adrien créa également une boulangerie au village dont M. Scellier, boulanger actuel est le successeur.

Ce moulin actionnait trois paires de meules. Ci-contre, une photo d'un coussinet sur lequel reposait l'arbre tournant.

(Les Trencart actuels possèdent cette orthographe, le 'a' a muté en 'e' au cours des temps)

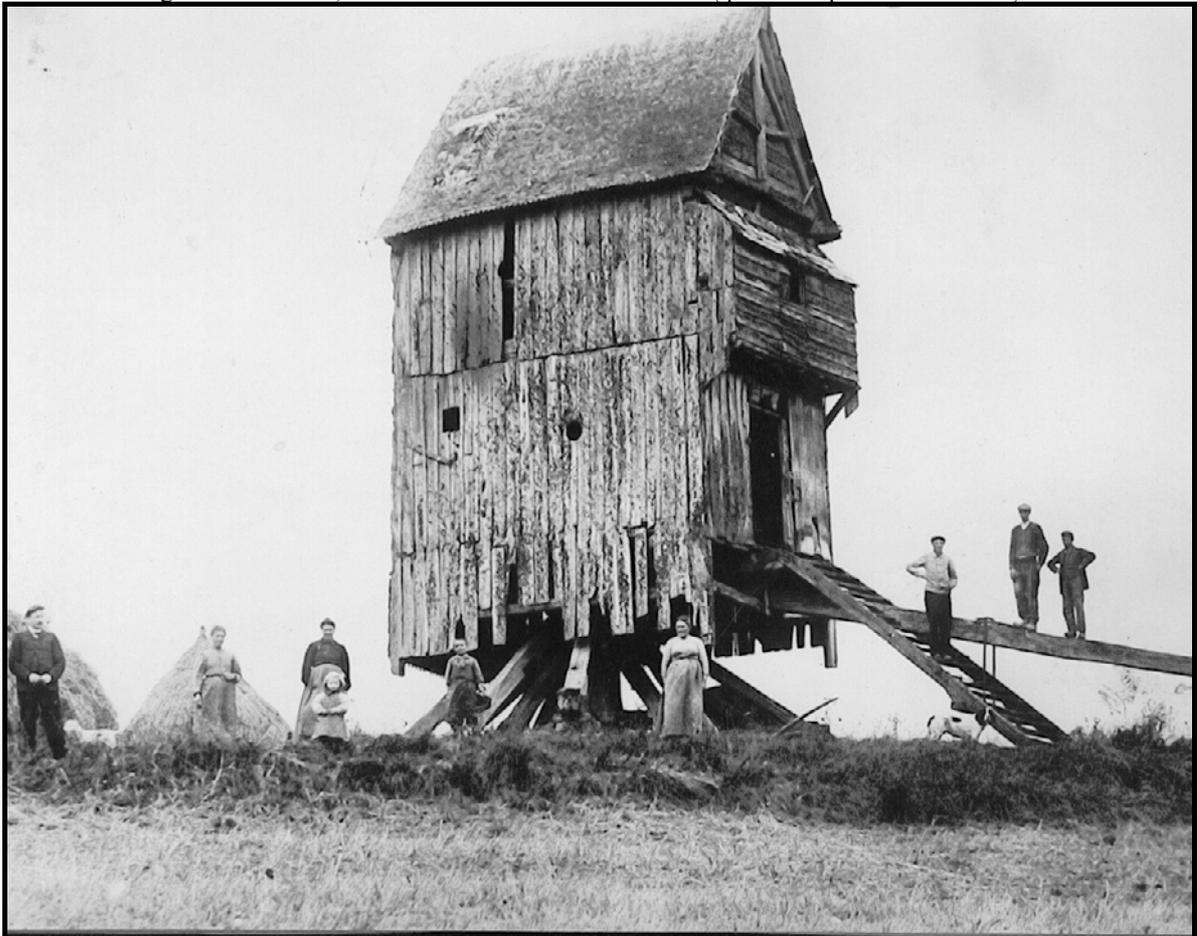


# SOREL

## LE MOULIN TERNOIS :

Sur le territoire de Sorel, dans la propriété acquise par les parents de Monsieur Ternois Joël, ferme située en retrait de la route Nationale, existait un moulin à vent qui servait à moudre le grain. Il était construit sur une butte derrière la maison d'habitation.

D'après une photo prise au début du siècle, les ailes avaient déjà été démontées : une large poutre et une échelle permettaient d'accéder au bâtiment de bois qui abritait le mécanisme de transmission et les meules. Lors de la seconde guerre mondiale, le moulin fut entièrement détruit. ( peut-être par une bombe ? )



Sur la photo prise en 1910, figurent de gauche à droite : Mr CRAMPON Joseph, Melle PETIT Isabelle, Melle CRAMPON Denise, (enfant), Mme GORIN Juliette, Mr DEBRYNE Alphonse, Mme SINOQUET Louise, Mr SINOQUET Ferdinand, Mr PICARD Raymond, Mr BOUCHER Georges.

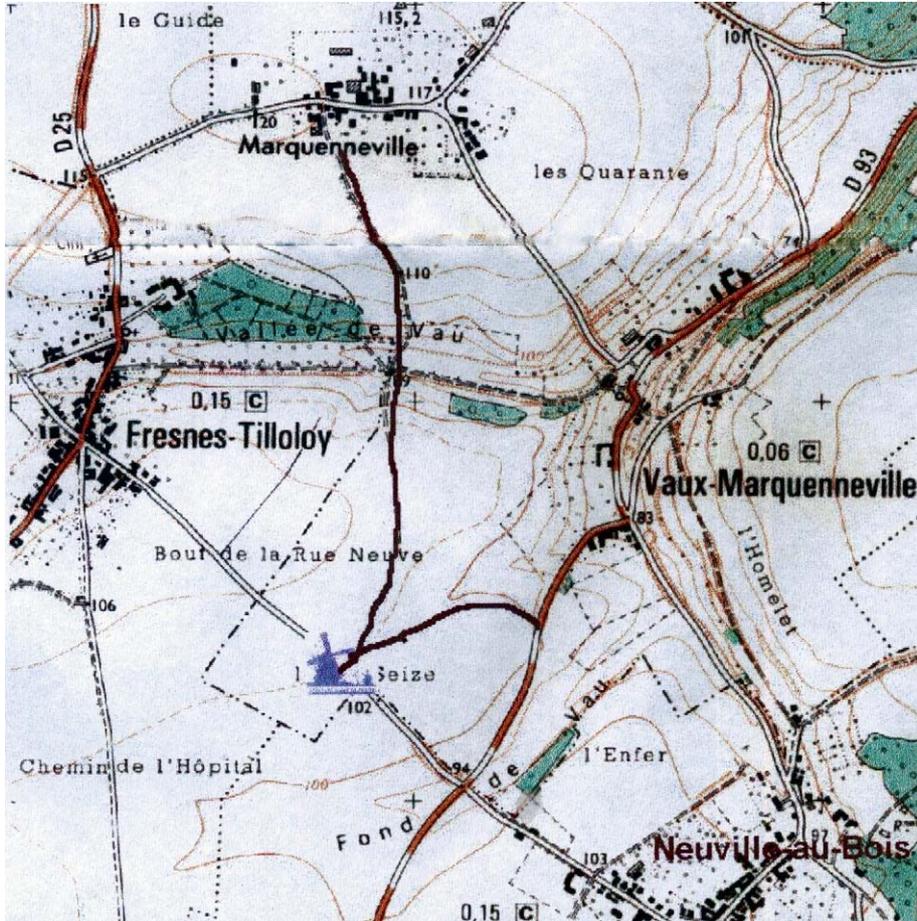


En 2002, seuls les gros blocs de pierres sur lesquels reposait la construction en planches et les deux meules sont encore visibles sur l'emplacement du moulin. Photo prise en juin 2002. A l'arrière-plan, le toit de la ferme de M. TERNOIS Joël.

# VAUX-MARQUENNEVILLE

À cent-deux mètres d'altitude, au lieu-dit 'Les Seize', le moulin, probablement en bois, aujourd'hui disparu, était desservi par la route de Fresnes à Neuville et par deux chemins, l'un venant de Marquenneville et l'autre de Vaux.

À l'ouest, vers Oisemont, aucun obstacle, c'est la plaine. Le moulin était remarquablement situé.



L'état civil nous indique quelques noms de meuniers :

1760 : Pierre Desenclos.

1787, 1790, 1792, 1798 Jean-Baptiste Vasseur.

1793 Jacques Gosset, né à Saint-Maxent.

1794 Pierre-François Vasseur.

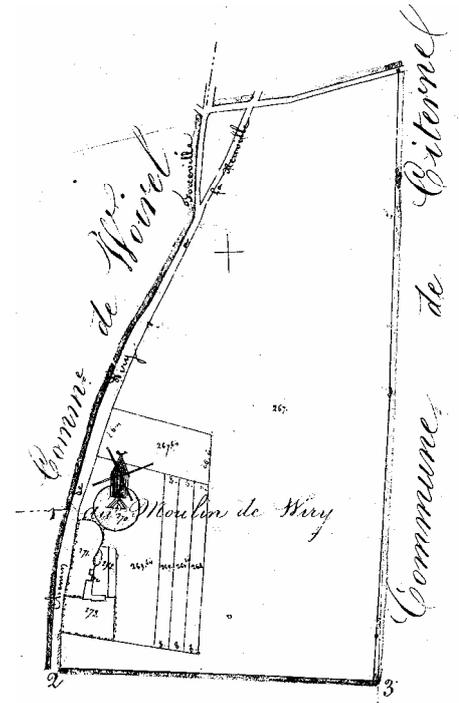
1802 Philippe Bauvel.

1808 Jacques Félix Beauvais.

# WIRY-AU-MONT

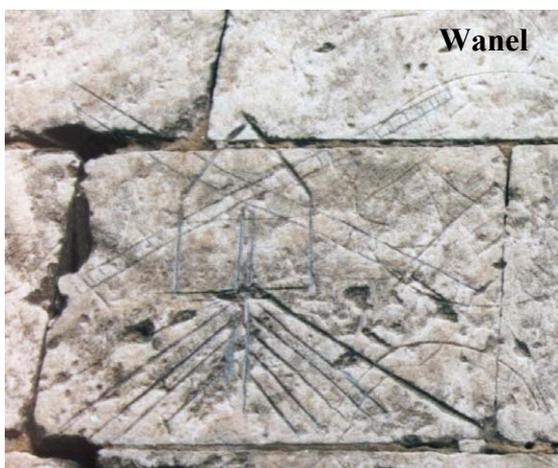
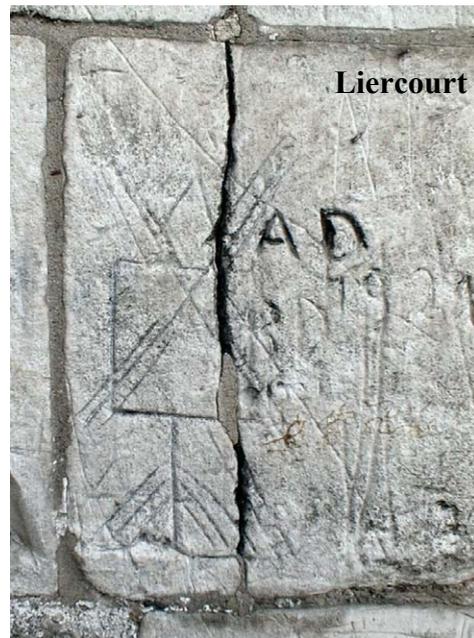
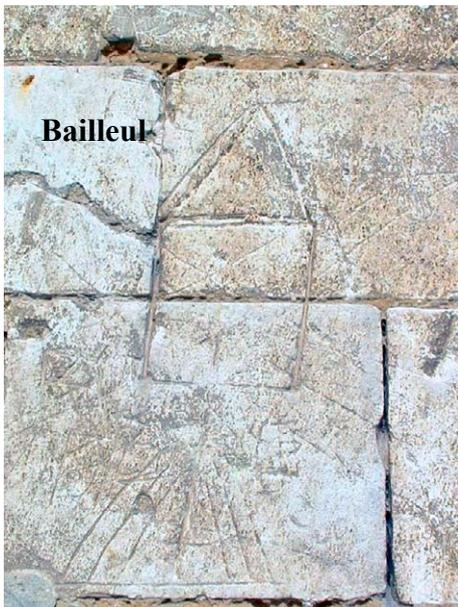
On sait peu de choses sur le moulin Couvreur, à part son lieu exact d'implantation accessible par le chemin qui mène à Forceville et à La Neuville, à la limite des territoires de Woirel et de Citernes.

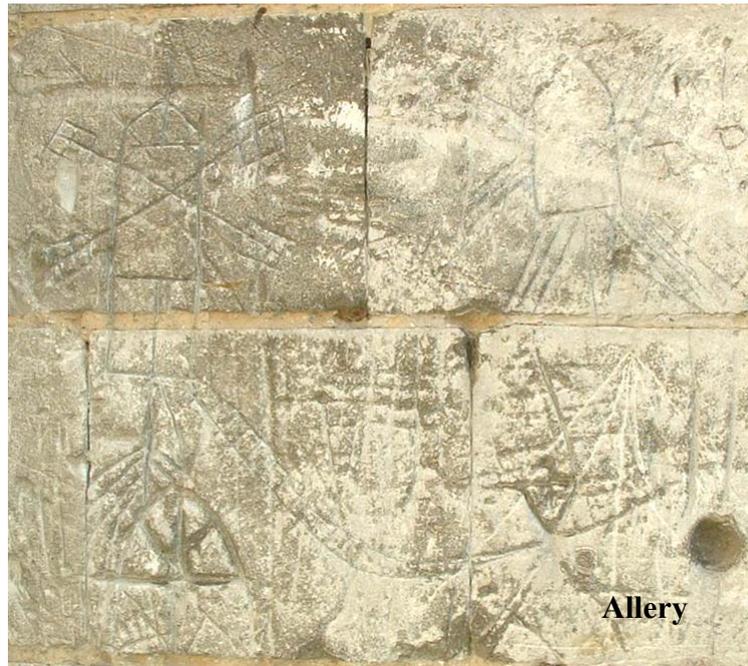
Il en reste cependant cette magnifique photo.



# GRAFFITIS

Au moins sept églises présentent extérieurement des graffitis de moulins. Les photos ne sont pas toutes à la même échelle (voir dimension des pierres).





## Ec'min foaire un molin avec troés plés d'feure

(comment faire un moulin avec trois brins de paille)  
d'après une idée rapportée par M. Barbette de Frucourt

1) Coésir un plé d'feure l'pus gros possible, queuper l'partie l'pus grosse intardeux nœuds, l'finde in quate (ou in troés) au troés-quarts de s'londjeur et racacher à ingle droét chés quatre (ou troés) brins. O z'avez chés ailes.

2) Prinde in deuxième plé plus tiot. Queuper ch'l'épi in wardant quiques grains. O z'avez ch'l'axe à infiler din l'preumière partie.

3) Prinde in troésième plé implément gros. L'finde deux foués pour fouaire deux fintes. O four'rez din chés deux fintes lo, ch'plé d'feure qui sért ed'pivot à chés ailes.

4) Ch'molin, il est rindu. O n'avez mi pu qu'à l'mette vis-à-vis de ch'vint pour qui torne.

Si o z'avez point ré-eussi, r'bayez chés photos in-sous ; y z'esplic'tent c'min qu'on foait.

